

LETTRE
D'UN DOCTEUR
DE LA CHINE

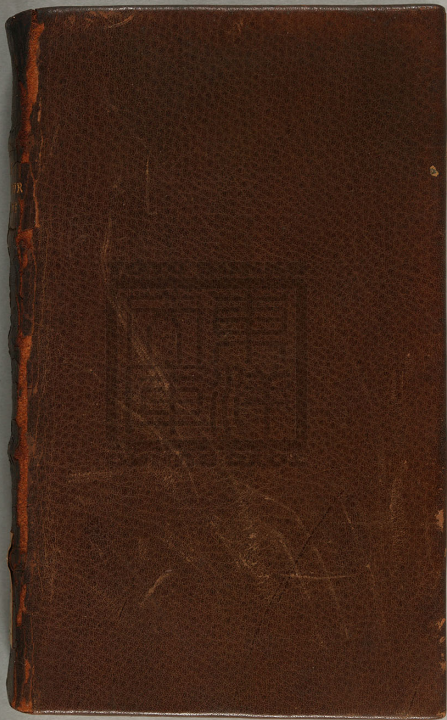


1700





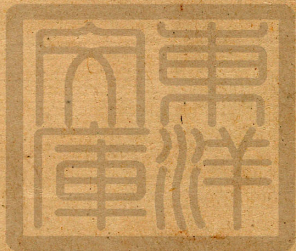




GEORGE · ERNEST MORRISON



TOYO BUNKO



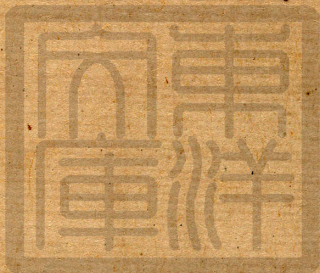
TOYO BUNKO

TOYO BUNKO



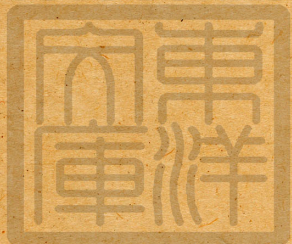
TOYO BUNKO

TOYO BUNKO



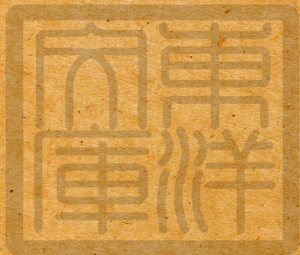
TOYO BUNKO

TOYO BUNKO



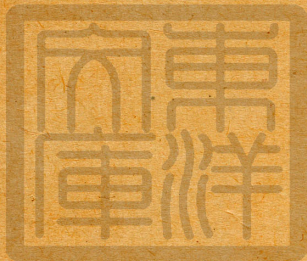
TOYO BUNKO

TOYO BUNKO



TOYO BUNKO

TOYO BUNKO



TOYO BUNKO

TOYO BUNKO



TOYO BUNKO

Universitäts Jahr 56

230.

7 Bde

cat. unter Affaires...

Aut. P. Alexandre Noël
und andere.

TOYO BUNKO



TOYO BUNKO

50, m

TOYO BUNKO



TOYO BUNKO

TOYO BUNKO



TOYO BUNKO

LETTRE
D'UN DOCTEUR

DE

L'ORDRE DE S. DOMINIQUE

SUR LES CEREMONIES

DE LA CHINE,

AU

R. P. LE COMTE

DE LA COMPAGNIE DE JESUS,

CONFESSEUR

DE MADAME LA DUCHESSE

DE

BOURGOGNE.



A COLOGNE,

Chez les Heritiers de CORNEILLE D'EGMOND.

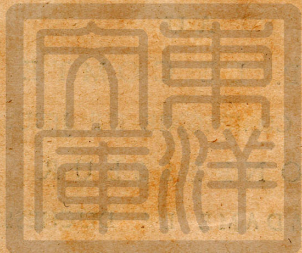
M. DCC.

Avec Approbation & Permission des Superieurs.

Tom. 1

Affaires de la Chine

TOYO BUNKO



TOYO BUNKO



LETTRE
D'UN DOCTEUR

DE
L'ORDRE DE S. DOMINIQUE
Sur les Ceremonies de la Chine,

A U
R. P. LE COMTE

*De la Compagnie de JESUS, Confesseur
de Madame la Duchesse de Bourgogne.*

MON TRES-REVEREND PERE,

J'ay lû avec application la Lettre que vous avez eu l'honneur d'adresser à Monseigneur le Duc du Maine sur les Ceremonies de la Chine. J'y aurois reconnu votre esprit & votre style, quand elle ne paroîtroit pas sous votre nom, comme on reconnoît celuy du Pere Dez vo-

tre Confrere dans la Lettre Latine qui a pour titre, *Ad Nobilem Virum, de cultu Confucii & progenitorum apud Sinas*, que vos Peres ont grand soin de répandre dans le Monde, pour éblouir les esprits des personnes qui n'ont pas la capacité ou le loisir d'examiner à fond les Controverses de Religion, qui occupent depuis si long-tems la Sacrée Congregation des Cardinaux, & qui seront bien-tôt décidées par le Saint siege Apostolique, s'il plaît à Dieu d'exaucer les vœux de tous les gens de bien pour la conservation du Saint Pape qui gouverne si sagement & si glorieusement son Eglise. Souffrez, mon Reverend Pere, que je vous adresse à vous-même les remarques que je vais faire sur votre Lettre, & sur celle du Pere Dez. J'aime mieux prendre cette voye, que de rendre un Prince, ou quelque autre personne de qualité juges d'une affaire, qu'ils avouënt n'être point de leur competence. Si j'avois osé prendre la liberté d'adresser quelque ouvrage à Monseigneur le Duc du Maine, j'aurois taché de ne pecher pas contre le bon sens dans mon compliment, comme on trouve que vous avez fait dans le vôtre. Vous dites à son Altesse Serenissime, au

commencement de votre Lettre : qu'elle
a connu la Chine presque aussi-tôt que
l'Europe. Et vous luy dites deux pages
après : Mais pour estre parfaitement instruit sur cette matiere, il est necessaire, Monseigneur, avant toutes choses, que vous sçachiez un peu ce que c'est que la Chine. Si ce Prince a sçû dès son enfance ce que c'est que la Chine, les idées que vos Confreres luy en ont données se sont-elles effacées de son esprit & de sa memoire, de sorte qu'il n'y en reste aucune trace, & qu'il soit necessaire que vous en instruisiez tout de nouveau son Altesse ? Je ne sçai si c'est ainsi qu'on parle aux Princes à la Chine, mais il faut leur parler plus juste à la Cour de France. Je ne veux point m'arrêter à des minuties : j'ay des remarques plus importantes à faire sur votre Lettre.

1. Comme je suis ami de votre Compagnie, & que je suis disposé à faire plaisir à vos Freres autant que les intérêts de la Religion & de la saine doctrine me le peuvent permettre, je passe tout ce que vous dites pour excuser d'Idolâtrie vos Missionnaires. Je ne me suis jamais persuadé qu'ils fussent formellement Idolâtres. Je veux croire qu'ils ont été jusqu'à present de bonne foy

dans l'erreur, & qu'ils y ont entretenu leurs nouveaux Chrétiens, s'imaginant avoir raison. Je n'ay garde de dire qu'ils sont ignorans : mais je soutiens qu'ils se sont trompez, & qu'ils se trompent encore dans le jugement qu'ils font des Ceremonies de la Chine, parce qu'ils en jugent par la regle de leur esprit particulier, & par les fausses lueurs d'une vaine probabilité, au lieu d'en juger par l'Ecriture sainte & par la Tradition, qui sont les regles infaillibles que l'Eglise, toujours conduite par le saint Esprit, fait profession de suivre dans le jugement des Controverses qui regardent la Foy & la Morale Chrétienne.

Que vos Missionnaires jouissent donc, Mon R. Pere, de la reputation qu'ils se sont acquise chez les Gentils de la Chine, *à cause du progrez qu'ils ont fait dans leurs sciences ; qu'ils s'applaudissent eux-mêmes sur les inclinations profondes qu'ils font au seul nom de leurs ouvrages, & les éloges publics que l'Empereur même en fait.* Je veux bien croire ce que vous en dites d'une maniere si simple & si modeste. Mais je doute que le public soit disposé à croire ce que vous ajoutez, que *Rien n'a donné aux Idolâtres une si haute idée de notre Religion*

sur les Ceremonies Chinoises. 7
que la reputation de ses Ministres ; jus-
ques-là que les Infidelles ont été souvent
déterminez à croire nos Mysteres les plus
obscurs , par la seule raison que des gens
aussi habiles que vous , ne pouvoient se
tromper. Est-il possible que des gens
d'esprit , tels que vous faites passer les
Docteurs Gentils de la Chine , se dé-
terminent à croire des Mysteres si élevez
au-dessus de la portée de la raison , à
embrasser une Religion si contraire à
leurs préjugés , & qui combat si forte-
ment leurs maximes , leurs sens & leurs
passions , par ce seul motif , que les Je-
suites qui la prêchent , ont fait de grands
progrez dans les sciences Chinoises , &
qu'ils sçavent un peu de Mathemati-
ques & d'Astronomie ? Il ne faut pas
en sçavoir beaucoup pour se faire ad-
mirer par des gens d'un esprit fort me-
diocre , & qui depuis plus de quatre mille
ans n'ont pas eu encore un seul homme me-
diocrement profond en aucune science specu-
lative : qui n'ont pas enfin reçu en partage
cet esprit de penetration & de subtilité , si
nécessaire à ceux qui s'appliquent à la con-
noissance de la nature. (Ce sont vos pro-
pres termes.) Les Theologiens Catholi-
ques sçavoient bien que l'accomplisse-
ment des propheties, les Miracles, l'anti-

Memoires du
P. le Comtes
Lettre 8.

quité de la Religion Chrétienne, la manière prodigieuse dont elle s'est établie par tout le monde, la pureté de sa doctrine, la constance de ses martyrs, sont des argumens invincibles pour mettre en évidence la crédibilité de nos Mysteres. Mais le monde Chrétien a ignoré jusqu'à présent ce que vous voulez lui apprendre, que la réputation de vos Missionnaires, & l'estime qu'ils se sont acquise à peu de frais par les Mathématiques, par l'Astronomie, & par leur progrès dans les sciences profanes de la Chine, soit une preuve de la crédibilité de nos adorables Mysteres. Des gens qui se persuadent que les Jesuites ne peuvent se tromper, & qui se déterminent par cette seule raison à croire tout ce qu'ils leur prêchent de plus incompréhensible à l'esprit humain, ne croient-ils pas légèrement ? & peuvent-ils passer pour prudents ? Mais croyez-vous, Mon R. Pere, que la foi de vos Chrétiens de la Chine soit bien ferme, si elle n'est soutenue que de la fausse idée qu'ils se forment de l'Infaillibilité des Jesuites ?

2. Je suis persuadé que le public n'est pas plus disposé à croire, que le Reverendissime Pere de Leonissa maintenant Evêque de Berite & Vicaire Apostoli-

que d'une grande Province de la Chine, vous ait dit serieusement à Nankin, Lettre du P.
le Comte p.
50. que les premiers Livres de vos Missionnaires renfermoient une erudition si profonde, qu'on n'avoit pû les composer sans une inspiration particuliere. Il n'est pas vraisemblable qu'il vous ait fait un compliment si outré, & qu'il ait attribué à vos Auteurs ce qu'on ne peut dire que des Ecrivains sacrez, des Prophetes, des Evangelistes, des Apôtres, des Auteurs enfin dont l'Eglise reconnoit les ouvrages comme Canoniques. *Omnis scriptura divinitus inspirata utilis est, &c. Spiritu sancto inspirati locuti sunt sancti Dei homines.* 2. Tom. 3. 16.
2. Petri 1. 21. Mais si votre memoire ne vous est pas infidele, avez-vous pris ces paroles à la lettre? Avez-vous crû que les Ricci, les Schal, les Martini, & les Verbiest, ces heros de votre Mission de la Chine, ont composé leurs ouvrages par une inspiration particuliere? Le R.P. de Leonissa devoit assurément dementir sa propre experience, & croire que ce qu'il avoit vû de ses propres yeux, ce qu'il avoit entendu de ses oreilles, & ce qu'il avoit touché de ses mains, des Ceremonies de la Chine, n'est pas veritable. Il devoit soumettre toutes ses lumieres à celles de ces grands hommes de la Compa-

gnie, également respectables à la Chine & dans l'Europe, qui ont écrit par une inspiration particulière.

3. Il est surprenant que vous souteniez encore que les Ceremonies de la Chine pour honorer Confucius & les Ancestres, *considérées en elles-mêmes sont indifférentes aussi-bien que la plupart des autres actions humaines ; & qu'elles n'ont rien qui blesse la sainteté du Christianisme.* Vous n'y faites pas d'attention, Mon R. Pere, & vous n'en jugez pas selon les idées que l'Ecriture sainte & la Tradition donnent de semblables ceremonies. Est-ce une ceremonie indifferente, que d'immoler des animaux en l'honneur d'un Philosophe Gentil, & d'autres morts qui ont perseveré dans l'Atheïsme jusqu'à la fin de leur vie : de leur offrir le sang & les poils de ces victimes, & d'enterrer ces poils & ce sang, de crainte qu'ils ne soient profanez ? De leur offrir du vin, qu'on appelle le vin de la felicité, après en avoir fait une libation sur un faisceau de paille ? D'éprouver les victimes en leur mettant du vin ou une autre liqueur chaude dans les oreilles ? De choisir au sort un jour heureux pour la ceremonie ? D'invoquer les esprits de Confucius & des

Lettre du P.
le Comte, p.
53. & 112.

morts en les priant d'assister aux sacrifices, & de les accompagner quand il est fini ? De leur offrir des têtes de Pourceau & de Chevre, d'autres viandes, & des fruits de la terre ? De brûler en leur honneur une piece d'étoffe de soye, & les papiers où sont écrits les Offertoires ? De se preparer à ces ceremonies par plusieurs jours de jeûne, de continence, & d'éloignement des jeux & des spectacles ? Pouvez-vous soutenir que toutes ces ceremonies, considérées en elles-mêmes, & pratiquées par les Chinois pour honorer Confucius & leurs morts, sont indifferentes, sans donner lieu d'excuser toutes celles qui se pratiquoient dans le paganisme, puis qu'elles estoient presque semblables ? Les anciens Peres de l'Eglise auroient été bien mal habiles, & se seroient donné en vain beaucoup de peine pour les combattre dans leurs sçavantes Apologies de notre Religion, & dans leurs autres Ouvrages contre l'Idolatrie, si elles avoient été innocentes ou indifferentes. Est-ce une chose indifferente de flechir le genou devant les Noms & les Tableaux des damnez, comme nous le flechissons devant le sacré nom de J E S U S ? Seroit-ce une ceremonie

innocente de se prosterner devant les Tableaux & les noms de Caïn, Coré, Dathan, Abiron & Judas, & d'y faire brûler des cierges & de l'encens en leur honneur, comme ces misérables Here-
tiques dont parle saint Epiphane, & qu'il appelle Caïnites? Confucius qui n'a pas adoré le vrai Dieu, qui n'a pas eu de véritable Religion, (au moins n'en a-t-on pas de preuves certaines,) des hommes qui ont vécu & qui sont morts dans l'Athéisme, ne sont ils pas damnés comme Judas? Comment donc pouvez-vous dire, mon R. Pere, que les ceremonies qui se pratiquent à la Chine pour les honorer, sont innocentes ou indifferentes?

S. Epiphan.
Heresi. 38.

Lettre du P.
le Comte P.
32.

4. Vous faites un système de la Religion des Chinois jusqu'au tems de Confucius, qui n'est soutenu d'aucunes preuves solides. Vous supposez que jusques-là ils adorèrent le vrai Dieu, & que la véritable Religion qui étoit sans doute venue des enfans de Noé, avoit continué à la Chine près de deux mille ans, sans presque aucun mélange d'Idolatrie. Vous le supposez, & vous ne croyez pas d'être obligé de le prouver autrement, qu'en nous disant, qu'il y a dans les livres de Confucius d'excellentes ma-

ximes de morale. Ne voyons-nous pas dans les ouvrages de Platon, de Ciceron, de Seneque, d'Epictete, & d'Aristote, de plus beaux sentimens de la Divinité, & de plus belles maximes de Morale, que dans les livres Chinois, dans lesquels vous auriez peine à trouver un passage exprés qui fasse voir qu'ils ayent connu & adoré le vray Dieu ? Peut-on dire pour cela avec quelque apparence de raison, que ces anciens Philosophes d'Europe ont adoré le vray Dieu, & que la Religion s'est conservée en Grece & dans l'Italie près de deux mille ans avant la naissance de JESUS-CHRIST sans aucun mélange d'Idolatrie ? Cicero dit que Chryssippe avoit tellement détourné tous les Poëtes & toutes les fables à la Philosophie de Zenon, qu'on eût pensé que tous ces poëtes étoient Philosophes Stoïciens. *Ut etiam veterrimi Poëtae, qui hac ne suspicati quidem sunt, Stoici fuisse videantur.* Votre Pere Matthieu Ricci Fondateur de votre Mission de la Chine, a voulu imiter ce Philosophe. Il a tellement détourné la philosophie de Confucius & d'autres livres Chinois à la vraye Religion, qu'il sembleroit que ces peuples ont adoré le vray

Cicero lib. 2.
de natura
Deorum.

Dieu l'espace de deux mille ans, si les explications forcées qu'il donne aux textes de ces Philosophes ne faisoient voir qu'il n'a pas mieux réussi dans son dessein que Chryssippe ; & qu'on doit dire de ces sages de la Chine, ce que saint Paul dit des autres Philosophes Payens : qu'ils se sont égarés dans leurs vains raisonnemens : & leur cœur destitué d'intelligence a été rempli de tenebres. En

Rom. I. 21. 22.

*Evanescentes
in cogitationibus suis, &
obscuratum est
insipiens cor
eorum : dicentes enim se
esse sapientes
stulti facti
sunt.*

voulant passer pour les Sages du monde, ils sont devenus fous & insensés.

Lettre du P.
le Comte, p.
§ 4. & 55.

§. Je voudrois pour vôtre honneur, mon R. Pere, que vous n'eussiez pas insinué si clairement, pour justifier les Chinois de secte des gens de lettres, que nous n'avons pas plus de raison d'accuser d'Idolatrie les ceremonies Chinoises envers Confucius & les Morts, qu'en auroient les Chinois de condamner d'Idolatrie nos prosternemens devant les Images des Saints, & l'adoration de la Croix que les Chrétiens font chaque année d'un maniere si solennelle. Pouvez-vous, mon Pere, soutenir un parallele si scandaleux ? quel rapport, quelle convenance des ceremonies par lesquelles nous honorons les Saints, & le Saint des Saints JESUS - CHRIST crucifié, avec celles

que pratiquent des Gentils pour honorer un Philosophe infidelle , & des Morts qui n'ont point crû en Dieu, ni en son Fils nôtre Seigneur JESUS-CHRIST ?

6. Ces ceremonies, dites-vous, ne sont pas un culte Religieux, *parce que les Chinois honorent également tous les Morts, & que les méchans aussi-bien que les bons reçoivent de leurs enfans les mêmes marques d'estime & de veneration.* Selon votre compte, mon R. Pere, les ceremonies des Idolâtres d'Egypte, de Grece & de Rome pour honorer les Morts, dont ils avoient fait l'apothéose, n'étoient pas un culte religieux, puis qu'il est certain qu'ils honoroient les méchans aussi-bien que les bons, des voleurs, des homicides, des adulteres, des abominables, comme en conviennent les Poëtes, & comme les premiers Peres de l'Eglise qui ont combattu l'Idolâtrie, & défendu la Religion Chrétienne, leur reprochent.

*Lettre du P.
le Comte, p.
58.*

7. Vous soutenez que les ceremonies Chinoises ne sont point idolâtres, parce que Confucius & les Morts ne sont point regardez par les Chinois comme des Dieux ; que les Empereurs ont renversé les statues élevées dans les

*Lettre du P.
le Comte, p.
59.*

Temples en l'honneur de ce Philosophe, qu'ils ont défendu aux Bonzes de luy sacrifier comme aux autres Divinitez du Pays, & qu'ils ont menacé de mort ceux qui seroient assez temeraires pour le confondre avec les Idoles. Vòtre Pere Dez se sert du même argument dans sa lettre Latine. Il n'est fondé que sur un équivoque, pourquoy le dissimulez-vous ? Il est vray que les Empereurs ont défendu de confondre Confucius avec les idoles, parce qu'ils l'estiment plus que les Esprits & que les autres Divinitez, ils luy donnent le premier rang après le Ciel; ils l'honorent avec *Chin hoan*, qu'ils reverent comme le Genie tutelaire de l'Empire. Ils n'ont pas défendu de luy sacrifier; au contraire ils l'ont ordonné par leurs Edits: ils ont seulement défendu de luy sacrifier comme aux autres Divinitez. Ils ont défendu d'élever sa statuë dans les Temples des Idoles, parce qu'il a son Temple particulier dans toutes les Villes. Ce sont des marques de distinction & de preference. Ils ne luy donnent pas en effet le nom de Dieu, parce que la secte des gens de Lettres, qui domine dans cet Empire, & dont l'Empereur est

est le chef, n'en reconnoit point, & qu'ils font profession d'Atheïsme, comme vous en tombez d'accord dans vos Memoires. Cela n'empêche pas que les honneurs qu'ils luy rendent, ne soient des honneurs divins, puisque ce sont des sacrifices, des offrandes, & des ceremonies semblables à celles du *Xanti*, de *Chin-hoan* & des Morts Illustres que l'Empereur eleve aux rang des Esprits, & auxquels il fait bâtir des Temples, où il oblige les peuples de les honorer comme les autres divinitez.

*Memoires du
P. le Comte,
Lettre 10. p.
148. & 149.*

*Memoires,
Lettre 9. p. 16*

8. Il y avoit dans l'Europe plusieurs sectes de gens de Lettres, lorsque l'Idolatrie inondoit tout le monde. Les uns étoient Athées ou demi-Athées, ne reconnoissant point d'autre Dieu que la nature ou quelqueune de ses parties. Les autres reconnoissoient un seul Dieu Seigneur du Ciel & de la terre. Thalés le Milesien croyoit que l'eau étoit le premier & le souverain principe de toutes choses. Anaximene & Diogene soutenoient que c'étoit l'air. Parmenide, que c'étoit le feu & la terre. Hippase & Heraclite n'ont point reconnu d'autre Divinité que le feu. Empedocle se declara pour les quatre elemens; & il y ajoûta la contention

*S. Clemens
Alexand.
Admonit. ad
Gentes, p. 20.*

Diogenes Laer.
in vitis Philo-
soph. Cicero
in quæst. Aca-
dæm. S. Au-
gust. lib. 3.
de civ. Dei.
 6. & 13.

& l'amitié. D'autres n'adorerent qu'une
 ne matiere qu'ils s'imaginoient n'avoir
 ni commencement, ni fin. Democrite
 attribuoit l'existence de l'univers, &
 de tout ce qu'il renferme, au concours
 fortuit des atômes. Zenon & les Stoï-
 ciens croyoient que Dieu étoit l'Ame
 universelle du monde. Varron étoit du
 même sentiment, & il adjoutoit que le
 monde ou la nature étoit un Dieu. Cet-
 te opinion eut un grand cours chez les
 Scavans. Plusieurs donnerent à la na-
 ture, à cette Ame du monde, le nom
 de Ciel, de Jupiter, ou de Saturne.

S. Justin. M.
in Parenet. S.
August. lib.
8. de civit
Dei. c. 8. 9.
& m. Theo-
doret. lib.
8. de cu-
nandis Græc.
Affect. serm.
2. Huetius
Demonstrat.
Evangel. Pro-
pos. 4. c. 2.
S. 13. & lib.
2. de Concord.
Rationis &
Fidei, c. 1.

Anaxagore reconnoissoit un Esprit
 souverain qui avoit produit le monde,
 & mis en ordre la matiere informe &
 confuse. Pythagore & toute la Secte Ita-
 lique, n'admettoit qu'un Dieu, qu'il
 reconnoissoit le principe & l'Auteur
 de tous les êtres, un Esprit répandu
 par-tout, & qui gouvernoit toutes cho-
 ses. Platon étoit aussi persuadé qu'il n'y
 avoit qu'un Dieu, un esprit pur, dont
 la jouissance & l'amour rendoient les
 hommes heureux. Il en a parlé si di-
 gnement, que les Peres de l'Eglise
 ont preferé sa doctrine à celle de tous les
 autres Philosophes, & qu'ils ont assu-
 ré qu'elle approchoit de plus près du

Christianisme. On y a remarqué tant de convenance avec celle de Moïse, que Numenius dit que c'est le Moïse des Grecs. Speusippe, Apulée, Maxime de Tyr, Plotin, Porphyre, Jamblique & Proclus, ont eu les mêmes sentimens de Dieu que Platon, qu'ils faisoient profession de suivre comme leur Maître. Aristote ne s'en est pas écarté sur ce point, il a soutenu & prouvé par de tres-fortes raisons l'existence d'un Dieu : & il a loué Anaxagore d'avoir attribué le bel ordre de l'univers à un Esprit souverain. Le sçavant Juif Aristobule composa plusieurs livres pour faire voir que la doctrine des Peripateticiens avoit été prise dans les sources de Moïse & des Prophetes, comme le témoigne saint Clement d'Alexandrie. Xenocrate, Heraclide, & Theophraste disciples d'Aristote ont eu les mêmes sentimens de la Divinité. Ciceron, Epictete, Senèque, Marc-Aurele, la plûpart même des Poëtes, n'ont reconnu qu'un seul Dieu souverain Modérateur de l'univers, qu'ils appelloient quelque fois Jupiter, comme un sçavant de nos jours l'a prouvé.

*S. Clemens.
Alexa. lib. 5.
strom. p. 595*

*P. Thomassi
de la lecture
des Poëtes p.
3. liv. 1. ch.
1. 2. & 3.*

Il est certain, mon R. Pere, que

les Gentils de ces sectes différentes de gens de Lettres en Europe, soit qu'ils ne reconnussent point de Dieu, soit qu'ils n'en reconnussent qu'un seul, ne croyoient pas que les Idoles fussent de vraies Divinités. Cela empêchoit-il qu'ils ne fussent Idolâtres en leur offrant des sacrifices, & en les adorant avec le peuple ? Votre raisonnement & celui de votre Père Des ne prouvent donc rien, quand vous dites que les cérémonies de Confucius & des Ancêtres défunts sont exemptes d'Idolatrie & de superstition ; parce que les gens de Lettres de la Chine ne croient pas que Confucius & leurs Ancêtres soient des Dieux.

*Lettre du P.
le Comte, p.
22.*

9. Vous objectez, que dans les calamitez publiques, on offre par tout des sacrifices au *Xamti*, aux Esprits inférieurs, & aux Idoles : mais que jamais on ne va dans les sales de Confucius ou des Ancêtres pour implorer leur protection, ou pour leur demander des grâces : & que le Rituel *Liki* dit, qu'il ne faut rien demander aux Morts.

Permettez-moy, mon R. Père, de vous dire qu'il n'est pas vrai que dans les calamitez publiques on ne va point

aux Temples de Confucius & des Ancêtres pour implorer leur protection & pour leur demander des graces. Le R. Pere Varo consommé dans la langue & les sciences Chinoises, qui a travaillé près de quarante ans dans la Mission de la Chine, & qui fut fait Evêque & Vicaire Apostolique de Canton par le saint Pape Innocent XI. & Monseigneur Aleonissa Evêque de Berite, témoignent le contraire, celuy-là dans son Traité Espagnol sur ces controverses, & celuy-cy dans sa Réponse aux demandes de feu Monseigneur le Cardinal Casanatte d'heureuse & immortelle memoire. Le Rituel *Liki* dit à la verité dans un endroit qu'il ne faut rien demander aux Morts: & il est vray-semblable que ces paroles ont rapport à la premiere institution des ceremonies, & aux Loix primitives des Empereurs, qui n'ordonnent point de prieres: mais il est certain par le même Rituel, par le *Kiali*, par les anciens livres Chinois, & par le témoignage irreprochable des Illustres Prélats que je viens de citer, que la coutume & l'usage autorisé par les Ceremoniaux de l'Empire & par les Docteurs, ont établi les prieres adres-

P. Varo sup
Tractatus, c.
5. Art. 2. 3.
4. & 5. Re-
verendiss.
Alconissa n.
84. & 85.
P. Semedo
Relat. della
Monarch.
della China.
P. Robredo
in Tract. edito
ab Illustriss.
Navarrete.
Tom. 2. Ipse
Navarrete.
Tract. 3. ejus-
dem Tomi.

sées aux Ancêtres. Vos peres Semedo & Roboreda en conviennent. L'Illustrissime Navarrete le confirme. On l'a prouvé invinciblement dans l'Apologie des Dominicains, & dans l'Histoire Latine du culte Chinois. Pourquoi le dissimulez-vous, mon R. Pere, & pourquoi nous repetez-vous encore la même chanson ? Pardonnez-moy si je ne vous imite pas en cela, & si je me contente de marquer à la marge les endroits où l'on a prouvé la fausseté de ce que vous avancez encore avec un air d'autorité & de confiance capable d'imposer à ceux qui n'examinent pas les matieres: parce que je ne veux pas fatiguer le public par des redites importunes.

*Apologie des
Domin. ch. 5.
23. Hist. cul-
tus Sinens.
passim.*

*Lettre du P.
Le Comte,
p. 64.*

10. Je suis surpris, Mon R. Pere, que vous assiez d'un ton si ferme, que *selon les remarques de tous ceux qui ont examiné ces ceremonies Chinoises, on ne rend point d'honneur aux Morts qu'on ne rende pareillement aux vivans.* Vous deviez dire, *selon les remarques de quelques Jesuites, qui sont très-fausse.* Car les Peres J. B. de Moralés, Timothée de saint Antonin, Dominique Coronado, François Varo, Jean Garcias, Raimond de la Vallee, l'Illustrissime Navarrete, Jean de

Polanco , Pierre d'Alcala , Emanuel Triguéros , Ventallol , &c. de l'Ordre de saint Dominique ; les RR. Peres Ibaguez , Antoine de sainte Marie , l'illustriſſime de Leoniffa Evêque de Berite , Jacques Tarin , & Luc Thomas , de l'Ordre de saint François ; Meſſeigneurs Maigror , Evêque de Connon ; de Lyonne , Evêque de Roſalie ; de Cicé , Evêque de Sabult ; l'Abbé auſſi Evêque nommé ; qui ont examiné avec toute l'application poſſible les ceremonies Chinoiſes , aſſeurent le contraire de ce que vous avancez. Non , Mon R. Pere , les Chinois n'immolent point d'animaux aux vivans , ils n'éprouvent point ceux qu'ils leur preſentent à manger , ou dont ils expoſent la chair ſur des Tables à l'arrivée ou au depart des Mandarins , en leur verſant du vin chaud dans les oreilles. Ils ne choiſiſſent point au ſort un jour heureux pour les leur offrir. Leurs Regals n'ont point l'air d'un ſacrifice. Ils n'offrent point aux conviez le ſang & les poils des animaux , ils ne les enterrent point avec ceremonie , on n'y repand point de vin ſur un homme de paille , ils n'y recitent point d'Offertoires , ils ne brulent point en leur honneur

des étofes de foye, ni les papiers où ces Offertoires font écrits; ils ne fe preparent point à leur donner des marques d'estime & de respect par des jeûnes, & par la continence conjugale. S'ils preparent des viandes & des fruits fur des tables, s'ils éclairent les ruës avec des flambeaux, & s'ils font brûler des parfums (comme vous dites) à l'arrivée ou au depart des Vice-Rois, il n'y a pas là de Maître des ceremonies qui fasse faire un certain nombre de genuflexions & de prosternemens aux afsistans. Il n'y a point de Ministre qui offre les viandes en recitant des Oraisons, & qui boive en leur presence le vin de la felicité. Il n'y a point d'expiations ni de lavemens de mains. C'est la bienfiance & l'usage, non pas les Rituels, qui reglent ces civilitez. Si l'on paroît à jeûn devant l'Empereur, c'est une marque de respect purement politique: elle est arbitraire, les loix ne l'ordonnent point, & d'ailleurs cette abstinence ou ce delay du repas n'a point de rapport à une action qui ait la moindre apparence de religion, puisqu'il le paiement des tributs est une action purement civile.

Mais vous n'avez pas plus de raison
de

de soutenir que les jeûnes, la continence, & l'éloignement des spectacles, que les Chinois observent pour se disposer aux ceremonies de Confucius & des Ancestres, sont des usages purement civils, qu'en auroit celui qui soutiendrait que les jeûnes qui s'observoient par les Grecs dans les mysteres de Cerés Eleusine, comme le rapporte saint Clement d'Alexandrie, n'étoient point des jeûnes superstitieux. *Clemens Alexand. in protrept.*
Symbolum mysteriorum Eleusiniarum jejunavi.

II. Je ne puis me persuader qu'un Prince aussi religieux que Monseigneur le Duc du Maine ait lû sans horreur cet endroit de vôtre Lettre : On se prosterne devant le nom de Confucius, devant le nom & le tombeau des Ancestres. On y offre des viandes & des legumes. On y brûle des parfums. On reconnoît qu'on doit avoir du respect pour l'un, & de la reconnoissance pour les autres. Cela s'est de tout temps pratiqué. C'est-là l'essentiel, c'est le fond de ces ceremonies. Cela est donc bon & louable. Que voulons-nous davantage ? Nous n'en demandons pas même tant, & nous nous retranchons à ce qui est indispensablement attaché aux fonctions des charges publiques.

Lettre du P.
le Comte, p.
74.

Les Payens d'Egypte, de Grece, & de l'Empire Romain, ne pouvoient-ils pas justifier leurs ceremonies de la même maniere dont vous vous efforcez en vain de justifier celles de Confucius & des Ancestres ? Ne pouvoient-ils pas dire : Quel est le fond de nos ceremonies ? On se prosterne devant les Hieroglyphes d'Isis & d'Osiris, devant les noms & les images de Jupiter, de Cerés, d'Esculape & d'Hercule ; devant les tombeaux ou les statuës d'Alexandre, d'Homere, de Romulus, & d'Auguste. On y offre des viandes & du vin, on y brûle de l'encens ; on reconnoît qu'on doit avoir du respect & de la reconnoissance pour des Rois, pour des sçavans, pour des personnes qui ont inventé les arts, & qui ont enseigné aux hommes des choses utiles à la vie ou au gouvernement de l'Estat. C'est-là le fond de nos ceremonies. Cela s'est de tout temps pratiqué. Si la superstition du peuple, & les fictions des Poëtes y ont introduit quelques abus, cela n'empêche pas qu'elles ne soient innocentes, & louables en elles-mêmes. Si son Altesse Serenissime veut bien se donner la peine de comparer ce que vous dites avec ce qu'ont dit ou ce

qu'ont pû dire les Payens, Elle jugera,
Mon R. Pere, si vous ne parlez pas
comme eux.

N'est-ce pas ainsi que parle Oreste
chez le Poëte Euripide? *J'ay visité cette* Euripid.
in Electra.
nuît le tombeau de mon Pere, je l'ay arro-
sé de mes larmes, & j'y ay versé le sang
des brebis égorgées. *HAC nocte profectus ad*

tumulum Patris lacrymas dedi, pyramque
sanguine ovium jugulatarum atque casa-
rum imbui. N'est-ce pas ainsi que parle Idem in
Oreste.
Helene chez le même Poëte? *Allez of-*
frir en mon nom sur le tombeau de Cli-
temnestra du lait, du miel, & du vin.

CAPE in manu has inferias, & veniens
ad Clytemnestra sepulchrum, dimitte ibi
mel cum lacte mixtum, & vini spumam.
N'est-ce pas ainsi que les Idolâtres de
Rome portoient des offrandes ou des
presens sur les tombeaux des Morts dans
la ceremonie des expiations qui se fai-
soient au Mois de Fevrier?

Annus erat brevior, nec adhuc pia
Februa norant.....

Jam tamen extincto cineri sua dona fe-
rebant.

N'est-ce pas ainsi qu'Enée honoroit
l'Esprit de son Pere Anchise après sa
mort?

Ille patris Genio solemnia dona ferebat.

Virgil. in
Aeneid.

Les Payens ne pouvoient-ils pas dire comme vous , que ces offrandes n'étoient que de simples presens , & non pas des sacrifices ; que ce n'étoient que des devoirs civils dans leur premiere institution ; que c'étoit le seul respect , la seule reconnoissance, qui les obligeoit de les rendre à ceux qui leur avoient donné la vie ? N'est-ce pas aussi votre sentiment & votre langage ? *Que voulons nous davantage ?* (dites-vous.) *Nous nous retranchons à ce qui est indispensablement attaché aux fonctions des charges publiques , & aux devoirs de la vie civile.* Vous permettez donc à vos Chrétiens qui remplissent ces charges , d'aller faire des offrandes à Confucius deux fois le mois , à la Nouvelle & à la Pleine-Lune , & les deux offrandes solennelles du Printemps & de l'Automne : d'aller se prosterner en prenant possession de leurs Gouvernemens devant le tableau & le nom de Confucius , pendant que les cierges & l'encens brûlent sur son Autel. Vous leur permettez d'aller rendre les mêmes honneurs à *Chimhoam* , le genie tutelaire de la Nation. Car ces fonctions sont indispensablement attachées à leurs charges. Vous permettez donc aux enfans d'aller aux

Temples des Ancestres leur offrir des sacrifices, & faire toutes les ceremonies prescrites, par les Rituels & autorisées par l'usage, ou de les pratiquer dans leurs Oratoires domestiques; puisque vous soutenez que ce sont des devoirs de la vie civile.

12. Où est donc la bonne foy dont vous faites profession, mon R. Pere? Paroît-elle dans ces paroles de votre Lettre? *Avons-nous permis qu'on répandît du vin sur le cercueil, qu'on élevât en l'air des viandes avec des paroles qui semblent marquer un sacrifice; qu'on éprouvât la bonté des animaux en leur versant de l'eau ou du vin dans l'oreille; qu'on poussât trop loin les loüanges de Confucius dans les éloges qu'on en fait?* Oui, mon R. Pere, vous l'avez permis, puisque vos Missionnaires ne refusent pas les Sacremens à ceux qui pratiquent ces ceremonies, & toutes les autres qui s'observent dans les Offrandes solennelles ou moins solennelles de Confucius & des Morts; puisque vous assurez que ces circonstances sont indifférentes en elles-mêmes: & que vôtre Pere Dez soutient dans sa lettre Latine à un homme de qualité: *Qu'il n'est pas seulement probable, mais certain, que les*

Lettre du
P. Le Comte
p. 75.

Epist. ad
Nobilem virum
p. 34.

Chrétiens de la Chine les peuvent pratiquer sans aucun danger prochain ou éloigné d'Idolâtrie, même matérielle.

*Lettre du P.
Le Comte, p.
76.*

13. Vous protestez que vos Missionnaires défendent les ceremonies du Printemps & de l'Automne, où l'on offre à Confucius des viandes, des legumes, avec un appareil & une solemnité qui pourroit peut-être scandaliser les foibles. Est-il vraisemblable que vos Missionnaires dont le zele élargit & applanit si soigneusement le chemin du Ciel aux Chinois, leur défendent des ceremonies qu'ils soutiennent être innocentes, bonnes & louables dans le fond? Mais si vos Confreres les défendent, pourquoy se sont-ils soulevés & revoltés contre le Mandement de Monsieur Maigrot Vicaire Apostolique, qui n'a défendu que ces oblations solennelles? Pourquoy ne défendez-vous pas aussi les ceremonies des Ancêtres, où l'on fait les mêmes offrandes, puisque non-seulement elles peuvent scandalizer les foibles, mais qu'elles scandalisent en effet les Evêques & les Vicaires Apostoliques d'Orient, les Missionnaires du Clergé seculier de France, des Ordres de saint Dominique, de S. François, & de saint Augustin, les Chrétiens qu'ils ont instruits, & qu'ils gou-

*Mandement
de Mr. Maigrot, n. 4.*

vernent à la Chine, toutes les Eglises d'Europe, & même tous ceux que l'heresie & le schisme ont malheureusement separez du sein de l'Eglise Romaine. Vous leur donnez occasion de dire que cette Eglise approuve ou tolere l'Idolâtrie & les superstitions; qu'elle envoie des Missionnaires en Orient pour y fonder une Babylone, & non pas une nouvelle Jerusalem; & vous êtes cause que le nom de Jesus-Christ & de son Epouse est blasphémé parmi les Nations. *Nomen Dei per vos blasphematur inter Gentes.*

Rom. 2. 24.

14. Vous dites que vous separez ce qui est bon, ou indifferent, d'avec ce qui est mauvais; & que vous enseignez aux nouveaux Chrétiens à le separer; Que la Sacrée Congregation a déclaré qu'on pouvoit tolerer l'usage des nouveaux Chrétiens de la Chine, qui pratiquent ces ceremonies même avec les Idolâtres, en retranchant néanmoins ce qui s'y trouve de superstitieux. L'intention donc de ces Chrétiens & de leurs Missionnaires justifie ces ceremonies.

Lettre du P.
Le Comte, p.
77.

Decretum datum an. 1656.

On vous a déjà répondu, que la Sacrée Congregation fut surprise par le faux exposé de votre Pere Martini. Le Decret de mil six-cens cinquante-six

suppose qu'il y avoit des superstitions dans les trois manieres d'honorer les Morts qu'il expliqua dans sa Requête. Il est donc faux qu'il n'y ait aucun danger de superstition, ni prochain, ni éloigné, comme vos Freres le soutiennent. Les éminentissimes Juges de ce Sacré Tribunal ont permis quelques-unes de ces ceremonies, supposé qu'on pût en separer ce qu'il y a de superstitieux. Ils n'ont pas examiné si cette separation étoit possible. Ils sçavoient bien que tant que ce mélange de superstitions subsisteroit, tout le corps de l'action seroit gâté, toute la masse seroit corrompuë par ce levain de malice, & que l'intention ne peut excuser des actions & des ceremonies superstitieuses. Mais il est certain que cette separation est impraticable aux Chrétiens, puisque ces ceremonies étant prescrites & déterminées par les Rituels, par les Loix, & par l'usage, étant réglées par des Infidelles, qui font la fonction de Maîtres des ceremonies, étant exercées par des Ministres Gentils, & communément Athées, comme vous en tombez d'accord, il n'est pas en liberté des Chrétiens de separer ce qui pourroit paroître indif-

ferent, considéré en luy-même, d'avec ce qui s'y trouve de superstitieux ; comme il n'étoit pas possible aux Chrétiens de se parer ce qu'il y avoit de superstitieux dans les ceremonies du Paganisme, & d'y assister, ou de les pratiquer sous ce prétexte. Dites-nous, je vous en supplie, mon R. Pere, les Apôtres & les hommes Apostoliques qui ont fondé & gouverné les Eglises avant la ruine entiere de l'Idolâtrie, ont-ils crû devoir examiner ce qu'il y avoit de bon & de mauvais dans les ceremonies des Gens ? Ont-ils fait distinction de ce qu'il y avoit de politique & de civil, d'avec ce qu'il y avoit de superstitieux ? Ont-ils crû que la malice d'une action, qui n'est pas seulement mauvaise parce qu'elle est défendue, mais qui est défendue parce qu'elle est mauvaise, n'en infectât pas tout le corps ? Ont-ils permis ou toleré leurs Fêtes, leurs Sacrifices, leurs Festins où l'on servoit des viandes immolées aux Idoles dans les lieux mêmes de leurs offrandes, à condition qu'ils retrancheroient ce qu'il y avoit de superstitieux ? Produisez-nous un seul exemple de l'antiquité Ecclesiastique, un seul passage des Saints Peres, un seul

Canon des anciens Conciles , qui prouve que l'Eglise n'ait pas défendu les profanes ceremonies , dans toute leur étendue & dans toutes leurs circonstances ; & qui autorise la pratique pernicieuse & scandaleuse que vous soutenez. Ces Heros de vos Missions , les Ricci , les Scal , les Martini , les Verbiest , les Brancati , les Favre , les Intorcetta , les Philippucci , ces nouveaux Apôtres qui ont composé de si beaux Ouvrages *par une inspiration particuliere* , & qui vous ont laissé de si sçavantes Apologies des ceremonies Chinoises , ne vous ont-ils point fourni de quoy satisfaire le public sur ce que je vous demande si instamment en son nom ?

Lettre du P.
le Comte , p.
79. 80. 81. 82

» 15. Il vous paroît que toutes les cir-
 » constances de ces ceremonies sont favo-
 » rables aux Jesuites , 1. Parce que les
 » Mandarins qui sont employez le jour
 » de la ceremonie de Confucius , & les
 » enfans qui rendent en certains temps les
 » derniers devoirs à leurs Peres , ne s'ap-
 » pellent ni Prêtres ni Pontifes. Leurs
 » habits sont des habits communs de la
 » Nation ; la table sur laquelle on dis-
 » pose les viandes n'est en rien differen-
 » te des tables qui servent dans les repas

ordinaires; elle s'appelle table, & non «
pas Autel. 2. Parce qu'on ne donne «
aucun titre à Confucius qui lui soit «
commun avec les Idoles. Le nom de «
Xim qu'on luy donne communément «
ne signifie que perfection morale, que «
sublimité de genie, que sagesse con- «
fommée. 3. Dans les éloges de ce Phi- «
losophe, on ne luy attribue rien qui «
soit au-dessus de l'homme. Vous sup- «
pliez enfin Monseigneur le Duc du «
Maine de juger si l'on ne peut pas en «
conscience parler ainsi d'une pure créa- «
ture. «

Vos vertus (c'est, dites-vous, un Do- «
cteur qui fait sa harangue le jour de la «
ceremonie) *Vos vertus sont grandes,* «
ô Confucius: si les Rois gouvernent sa- «
gement leurs sujets, c'est à la faveur de «
votre doctrine, ils vous en sont redeva- «
bles. Depuis que les hommes vivent sur «
la terre, en a-t-on vû de plus grands «
que vous? C'est pour cela que nous vous «
avons présenté avec respect & affection «
ces legumes & ces viandes. Chaque «
chose a été placée en son lieu selon la «
coûtume. Nos esprits sont dans la joye «
au moment que nous vous faisons ce pre- «
sent. Nous souhaitons que tout nous «
prosperere, &c.

Il est vray, mon R. Pere, que les Mandarins, & les Aînez ou les Chefs des familles, qui sont les premiers Ministres des ceremonies de Confucius, & des Ancestres, ne s'appellent ni Prêtres ni Pontifes : mais ils en font les fonctions, en leur offrant le sang, les poils & les chairs des victimes qui ont esté immolées en leur honneur, & recitant les Offertoires qui sont prescrits par les Rituels. Les premiers nez des familles qui offroient des sacrifices à Dieu sous la loy de nature, ne portoient point le nom de Prêtres ni de Pontifes. Leurs habits étoient des habits communs. Il n'est point parlé des habits Sacerdotaux avant la Loy de Moyse. Les Autels sur lesquels ils offroient leurs sacrifices avant l'édification du Tabernacle, n'estoient point differens des tables communes. Ce n'étoit souvent que des pierres arrangées, ou des mottes de terre. On ne donnoit pas même ordinairement le nom de Temples aux lieux des prieres communes, ni celui d'Autel à la table sur laquelle on consacroit l'Eucharistie, pendant les trois premiers siècles de l'Eglise, comme ont remarqué les sçavans. S'ensuit-il de-là, mon R. Pere,

que les Offrandes que les Patriarches faisoient au vray Dieu , n'étoient pas des vrais sacrifices ? S'ensuit-il que l'Oblation non - sanglante , qui s'est toujourns faite dans l'Eglise , du corps & du sang de Jesus - Christ sous les symboles mystiques du pain & du vin , n'est pas une ceremonie religieuse , & le sacrifice de la nouvelle Alliance ?

Il est étonnant que votre Pere Dez continuë à fatiguer le public par cette chetive objection : Ce n'est point un Prêtre , mais un boucher qui égorge les animaux qui doivent être offerts à Confucius. Les offrandes qu'on luy fait ne sont donc point des sacrifices.

“ *Epist. ad*
Nobilem
“ *Virum* , p.
“ 30.
“

Cette objection n'est bonne qu'à surprendre les ignorans. Ce n'estoient pas des Prêtres qui égorgoient l'Agneau Paschal & qui tuoient ordinairement les animaux qu'on offroit au vray Dieu dans l'ancienne Loy. Les Laïques au nom desquels on les offroit , les amenoient à l'entrée du Tabernacle , ils leur imposoient les mains pour les devouer , & ils les immoloient. Mais la fonction d'offrir le sang à Dieu , & d'en arroser l'Autel , d'y consommer la graisse dans des brasiers , & d'y

faire brûler l'encens, estoit reservée aux Prêtres. Le Pere Dez trouvera les

Levitic. 1.

Vers. 3. 4. &

5. item cap.

3. vers. 2. &

cap. 4. vers.

24 &

Maïmonides

lib. de Ing. eff.

Sacerdotis in

Sanctuarium

6. 9. sect. 6.

Abarbanel in

Levitic.

Bochart Hie-

rozoici lib. 2.

6. 50. sect. 4.

preuves de cette verité dans l'Ecriture sainte, quand il luy plaira de la lire. Il en trouvera la confirmation chez les sçavans Rabbins Moyse fils de Maïmon, & Abarbanel, chez Bochart, & chez d'autres celebres Auteurs.

Comme donc il ne s'ensuit pas de là que les offrandes de l'Agneau Paschal

& des autres animaux, qui se faisoient à Dieu, ne fussent pas des sacrifices :

de même il ne s'ensuit pas que les offrandes qui se font à Confucius & aux

Morts ne sont pas de vrais sacrifices, quoy que ce ne soient pas des Prêtres,

mais des bouchers ou d'autres personnes, qui égorgent les animaux qu'on

luy offre. Il suffit que les Mandarins qui font la fonction de Prêtre dans la

ceremonie de Confucius, & les Aînez ou le Chefs de famille dans celle des

Ancestres, offrent le sang, les poils & les viandes des victimes, avec des Of-

fertoires prescrits par les Rituels, des encensemens, des genuflexions, des

prosternemens, afin que ce soient de vrais sacrifices.

16. Vous n'êtes pas mieux fondé, mon R. Pere, en ce que vous avan-

cez, que les Chinois ne donnent aucun titre à Confucius qui luy soit commun avec des Idoles, ou qui l'éleve au-dessus des hommes : car il est certain qu'ils luy donnent le nom de *Tres-saint*, qui signifie le souverain degré de perfection qui convient au *Xamti*. Ils lui attribuent dans le *suprême* degré cette vertu qu'ils nomment *Ly*, qu'ils regardent comme une *superiorité & une perfection essentielle*. Ce sont les paroles du Reverendissime Pere en Dieu M. de Leonissa dans sa Réponse à Monseigneur le Cardinal Casanatte d'heureuse memoire. Le nom *Xim* signifie une sainteté véritable & surnaturelle, selon l'usage des Chrétiens de la Chine. Ils n'ont point d'autre terme pour exprimer la sainteté de la Mere de Dieu, des Bienheureux, de Jesus-Christ, & de Dieu même. Je m'étonne que vous souteniez dans votre Lettre à Monseigneur le Duc du Maine, que ce nom ne signifie que *sublimité de genie*, que *perfection morale*, que *sagesse confirmée*, veu que vous reconnoissez dans vos Memoires qu'il signifie *Saint*. On voit, dites-vous, en plusieurs endroits ces titres d'honneur écrits en gros caracteres : *Au grand Maître. Au premier Docteur. Au Saint*. Accor-

Punto 4. n.
26.

« Memoires
du P. le
« Comte,
Lettre 7. p.
337.

dez-vous , s'il vous plaît , avec vous-même.

17. Venons à la priere qu'on adresse à Confucius dans la ceremonie qui se fait en son honneur au Printems & en Automne. *C'est un Docteur* , dites-vous , *qui fait sa harangue le jour de la Ceremonie*. Pardonnez-moy , mon R. Pere si je vous dis que l'honneur de votre Compagnie vous fait écarter de la sincerité dont vous faites profession. Il semble à vous entendre , que cette ceremonie soit une exercice de college. Il n'y a rien de moins vrai-semblable. Elle se fait dans un Temple ; c'est ce que signifie le nom *Miao*. C'est en vain que vous prétendez que ce n'est qu'un Palais ou une Sale de College. Le nom *Miao* se donne aux Temples des Idoles comme à celui de Confucius. Il se donne aux Temples de *Chin-hoam* & des autres Esprits. Il se donne à ceux du Ciel & de la Terre. Direz-vous que ce ne sont que des palais ou des sales ? Dedie-t-on avec le sang des animaux un palais ou une sale , qui n'est destinée qu'à des actions Academiques , ou à des ceremonies politiques ? Une Oraison tirée d'un Rituel , qui se fait par un Maître des Ceremonies à costé du

du principal Officiant, devant un Autel magnifiquement orné, éclairé d'un beau luminaire, devant l'Image de Confucius, au milieu d'un nuage d'encens & de parfums, en faisant des genuflexions & des prosternemens, en offrant le sang, les poils, les têtes & les chairs de pourceaux & de chevres, n'est autre chose, dites-vous, que la *Harangue d'un Docteur*. Qui vous en croira, mon R. Pere, si ce n'est quelques personnes aussi simples que ces pauvres Chinois, qui se persuadent que des gens aussi habiles que les Jezuïtes ne peuvent se tromper? Mais je vous prie, mon R. Pere, de rendre raison au public, pourquoy vous n'avez pas rapporté fidèlement au Prince à qui vous avez eu l'honneur d'adresser votre Lettre, toute la harangue prétenduë de ce Docteur? Vous l'avez tranchée par un &c. Pourquoy avez-vous supprimé ces paroles? Tous s'empressent de vous offrir des sacrifices, & de vous adresser leurs prières. Cela s'est toujours pratiqué. Tout ce que nous vous offrons est pur. Que vôtre Esprit vienne donc vers nous, & qu'il nous honore de sa sainte presence. Cette autre Oraison que fait l'Officiant lors qu'il brule la piece de soye en l'honneur de Confucius,

*Lettre du P.
le Comte, p.
49. & 50.*

*Voyez l'Apo-
logie des Do-
minic. ch. 2.
& Append. p.
37. & 48.*

fera encore la harangue d'un Docteur ; selon votre idée : Le seul Esprit ou l'Ame de ce Roy (c'est-à-dire de Confucius) surpasse tous les Saints du tems passé..... Tout ce que nous vous offrons est peu de chose..... Mais nous vous l'offrons seulement afin que votre Esprit nous écoute. Vous direz sans doute que cette Oraison est encore la Harangue d'un Docteur : Il est certain qu'en vous faisant ces offrandes, nous recevrons toute sorte de bonheur, de graces & de biens. Je suis sûr qu'un Prince aussi religieux que Monseigneur le Duc du Maine, & le public, seront scandalisez de l'Approbation que vous donnez à ces Oraisons Chinoises, & qu'ils jugeront que vous n'avez pas plus de raison de les appeller les Harangues d'un Docteur, qu'on en auroit de donner ce nom aux Collectes ou aux Oraisons qu'un Prestre Docteur de Sorbonne chante aux Messes que la Faculté de Theologie de Paris fait celebrer.

» 18. Vous connoissez, dites-vous,
 » des Missionnaires d'un Royaume tres-
 » Catholique, qui n'ont pas craint l'In-
 » quisition quoy qu'ils se soient expli-
 » quez d'une maniere beaucoup plus
 » forte. L'un d'eux dans un livre qu'il a
 » composé en langue Chinoise, parle de la

maniere suivante : *Il faut faire des sacrifices aux Morts, n'est-ce pas le sentiment de Confucius?* Vous remarquez au bas de la page, que ce sont des paroles d'un Dominicain de la Chine. Un peu plus de bonne foy, mon R. Pere ; pourquoy ne dites-vous pas le nom de ce Dominicain ? pourquoy ne marquez-vous pas le titre de l'ouvrage que vous citez ? Il est aisé de penetrer la raison de votre dissimulation. Vous estes l'Echo du Pere Tellier, qui attribue ces paroles au Pere Jean-Baptiste de Morales dans un petit livre qui a pour titre : *Explication de la sainte Loy de l'obeissance des enfans envers leurs Peres & Meres.* On a fait voir plus clair que le jour, que ce livre est supposé à ce sçavant & zelé Missionnaire ; qu'il a tout l'air de l'ouvrage d'un Jesuite ; & que le Pere de Morales a toujours combattu constamment, sans jamais se démentir, la doctrine & la pratique des Missionnaires de votre Compagnie sur les Ceremonies de Confucius & des Ancêtres. Au reste, l'Auteur de ce petit livre, tel qu'il soit, ne dit pas qu'il faut faire des sacrifices aux Morts : mais que *c'est le sentiment de Confucius, & des Chinois.* Il donne au Tc

*Voyez l'Apolo-
gie des Do-
minic. ch. 11.*

ou le *Ci* nom de sacrifice : & cet endroit prouve évidemment que vous détournez vous & vos Freres la propre signification de ce terme , quand vous soutenez qu'il ne signifie pour l'ordinaire *qu'un present ou un festin*. C'est ainsi qu'on appelle les offrandes que les Chinois font au *Xamti* , aux Esprits , & aux Idoles. Sont-ce de simples presens , & de simples festins ? Tous les Missionnaires & les Chrétiens de la Chine se servent du nom *Tci* ou *Ci* , pour signifier le saint sacrifice de la Messe. Peut-on donc soutenir que le *Tci* ou le *Ci* des Chinois ne signifie pas une action religieuse , ni un véritable sacrifice ? Des offrandes de sang , de poils , de têtes & de chairs d'animaux , avec des prosternemens , des encensemens & des offertoires , qui se font à un homme mort il y a plus de deux mille ans , sont-ce de simples presens ? Enfin les anciens Idolâtres ne donnoient-ils pas le nom de presens aux sacrifices qu'ils faisoient aux Morts sur leurs tombeaux ? Voici comme Ovide en parle :

*Ovid. lib. 2.
Fastor.* *Est honor & tumulis. Animas placate
paternas ,
Parvaque in extinctas munera ferte
pyras.*

*Parva petunt Manes. Pietas pro divite
grata est
Munere.*

19. Vous n'expliquez pas mieux le terme *Fo-tçion*. C'est ainsi, dites-vous, *Lettre du P.
le Comte, p.
83. & 90.* que se nomme le vin qu'on offre aux assistans dans les ceremonies de Confucius & des Morts, *Vin qui porte bon-heur*. Vous avez l'esprit tellement rempli de vos idées de College, que vous prétendez que ces paroles, *Beuvez le vin qui porte bon-heur*, ne signifie autre chose que celles cy, par lesquelles vos jeunes Regens commencent quelquefois leurs Harangues : *Quod fœlix, faustum, fortunatumque sit.*

Vous ne vous faites pas honneur, mon R. Pere, de déguiser encore en cet endroit la verité à un grand Prince. Le vin qui se nomme *Fo-tçion*, ne s'offre pas aux assistans; c'est à Confucius & aux Morts qu'il est offert par le principal Ministre ou l'officiant de ces ceremonies. Il en boit une partie, il répand le reste sur un faisceau de paille. C'est une vraie libation. Le peuple qui assiste au sacrifice espere assurément devenir heureux par la faveur & le secours de Confucius & des Ancestres : & le Maître des Ceremo-

nies declare en leur nom à l'Officiant & aux assistans, que ces offrandes sont pour eux une source de toute sorte de bon-heur. Outre les Rituels & les livres Classiques, je vous cite un témoin irreprochable. C'est l'Illustrissime *De Leonissa* Evêque de Berite, dans sa Réponse juridique aux demandes de Monseigneur le Cardinal Casanatte d'heureuse memoire.

Risposta di R. Padre Leonis
sa : punto 4.
n. 63. & punto
5. n. 78. & 79.

20. Vous ne réussissez pas mieux, mon R. Pere, en faisant tous vos efforts pour justifier les tableaux de Confucius & des Ancestres. Vous soutenez que ces paroles Chinoises qui y sont écrites, ne signifient pas *le trône de l'Esprit* ou *le siege de l'Ame* : mais seulement *la representation de celui qui est mort*.

*Lettre du P.
le Comte, p.
108. 109. &
110.*

*Voyez l'A-
pologie des
Dominic. ch.
5. p. 58. &
22.*

On vous a prouvé d'une maniere qui ne souffre point de replique, que l'inscription Chinoise de ces tableaux signifie *le siege de l'Esprit* ou *le trône de l'Ame*. Le Reverendissime Pere en Dieu François de Leonissa Evêque de Berite & Vicaire-Apostolique dans la Chine, confirme la verité de ce fait dans sa réponse juridique aux Demandes de Monseigneur le Cardinal Casanatte. Voicy ses paroles traduites de l'Italien :

Ceux qui n'ont point de Temples conservent avec respect dans leurs maisons les tableaux de leurs Ancêtres sur des Autels, ou dans de petites Chapelles, avec des chandeliers, & des vases pour brûler des parfums. Ils les placent, dis-je, dans ces Oratoires au milieu des Idoles, avec cette inscription ; S E D E S spiritûs talis Defuncti. Le siege de l'Esprit d'un tel Defunt. On invite l'Esprit à venir se reposer dans le tableau, on annonce sa venuë, on l'accompagne, on s'entretient avec luy, on luy fait part des affaires les plus importantes de la famille. Les Rituels & les livres Classiques en font foy. Et vous nous soutiendrez encore que les Chinois ne regardent ces tableaux que comme des images & des representations des Morts ; & qu'elles n'ont rien de contraire à la sainteté du Christianisme ? Peut-on entendre cela sans horreur ?

26. Il faut, objectez-vous, que les Chinois croyent que ce tableau n'est que l'image & la representation de celui qui est mort, s'ils ne veulent pas se contredire eux-mêmes. Car le plus grand nombre des sçavans de la Chine, qui passent au moins pour demi-athées, & qui assurent que l'homme meurt tout entier avec le corps, ne font pas

P. Aleoniss
punto 6. n.
86. 88. & 90.

Lettre du P.
le Comte, p.
109. & 110.

revenir son ame du neant pour la placer dans un tableau comme sur son trône. Et le peuple même instruit de sa Religion ne peut raisonnablement croire que l'Ame des morts soit presente aux ceremonies, puisque les Bonzes enseignent constamment que les pecheurs après leur mort descendent dans l'enfer, &c.

On vous a déjà fait voir, mon R. Pere, que l'inscription des tableaux de Confucius & des Ancestres, n'est point contraire à l'Atheïsme des sçavans de la Chine. On a expliqué ce qu'ils entendent par le nom d'Esprit. On vous a fait voir qu'ils n'entendent pas en effet par ce nom une substance immatérielle & immortelle, mais les parties les plus subtiles du *Tai-Kie* ou de la matiere. Ce sont ces parties subtiles qui descendent dans les tableaux des morts, de la plus haute region de l'air où elles estoient remontées, selon la créance superstitieuse des Philosophes Chinois. Vos Peres Longobardi & Figueredo, l'Illustrissime Navarrette Archevêque de saint Domingue, dont vous devriez respecter le caractère, & reconnoître les bien-faits; le Reverendissime Pere Varo Evêque de Canton & Vicaire Apostolique, & tous ceux qui ont entendu la Philosophie

phie Chinoise, l'expliquent de cette maniere. Si donc ils regardent les tableaux où sont écrits les noms de leurs Morts comme des representations & des images, ils les regardent comme des images qui renferment leurs Esprits : de même que les anciens Idolâtres regardoient leurs Idoles comme remplies de l'Esprit & de la vertu de leurs Dieux.

Ce ne seroit pas une chose surprenante que les Chinois se contredissent eux-mêmes, puisque Lucrece l'un des plus sçavans Philosophes de la secte des Epicuriens, qui osa combattre ouvertement la doctrine de l'immortalité de l'ame, confessa néanmoins que si elle se dissipoit après la mort, c'est que ce qu'elle avoit de grossier se perdoit dans la terre, & que ce qu'elle avoit de plus subtil & de celeste remontoit dans la troisième region de l'air ou dans le ciel. C'est ainsi, dit Lactance, qu'il tomba dans une contradiction manifeste sur le sujet de l'Ame. Denique *Lactantius lib idem Lucretius oblitus quid assereret & 7. c. 12.*
quod dogma defenderet, hos versus posuit :
Cedit item retrò de terra quod fuit ante
In terram : sed quod missum est ex
etheris oris,

Id rursus cœli fulgentia templa receptant.

Quod ejus non erat dicere, qui perire animas cum corporibus differebat. Le sentiment des sçavans de la Chine sur ce point ressemble tout-à-fait à celuy de Lucrece : ils s'expliquent à peu près comme luy. Ce Philosophe soutient que l'Ame perit avec le corps ; & cependant il confesse que les plus subtiles de ses parties vont se réjoindre au ciel d'où elles sont descenduës. Il se contredit, tout habile homme qu'il est ; & vous nous objectez comme un grand inconvenient que les Chinois qui sont des gens d'un esprit tres-mediocre , sans subtilité, sans penetration, & presque sans principes, comme vous le témoignez dans vos Memoires, se contrediroient eux-mêmes, s'ils croyoient que les tableaux des Morts sont les sieges de leurs Esprits.

Permettez moy de vous dire, que vous ne raisonnez pas plus juste, quand vous dites que le peuple même instruit de sa Religion ne peut raisonnablement croire que l'ame des Morts soit presente aux ceremonies, puisque les Bonzes enseignent constamment que les pecheurs après leur mort descendent dans l'enfer.

Memoires du
P. le Comte,
Lettre 8.

On peut, mon R. Pere, vous faire la même objection au sujet des anciens Idolâtres d'Europe. Pouvoient-ils croire raisonnablement, vous dira-t-on, que les ames des Défunts vinssent errer autour de leurs sepulchres, puis qu'ils croyoient que les méchans descendoient en enfer pour y être punis de leurs crimes, & que les bons alloient jouir d'un bon-heur sensible dans les champs Elisiens. Cependant ils s'imaginoient que les ames des morts revenoient, & qu'elles se nourrissoient des vapeurs des viandes qu'on portoit sur leurs sepulchres pour les honorer. Vous sçavez trop bien les Poëtes pour n'en pas tomber d'accord.

Nunc animæ tenues, & corpora fun- Ovid. Fastor
cta sepulcris 2.

Errant, nunc posito pascitur umbra
cibo.

22. Il n'y a rien, dites-vous, de plus injuste, que d'accuser d'Idolâtrie les honneurs qu'on rend aux tableaux de Confucius & des Morts, & de les regarder comme des Idoles, puis qu'on n'y voit aucune figure humaine, mais seulement une planche de bois verni, où sont écrites les paroles dont nous venons de parler.

« Lettre du
P. le Com-
« e, p. 103.

Faut-il encore repeter ce qu'on a dit ailleurs, que l'Idolâtrie se peut pratiquer sans Idoles, si par ce mot d'I-doles on entend les figures des hommes ou des bêtes ? Qu'elle subsistoit ainsi pendant les premiers tems de Rome : que les anciens Gentils adoroient des matieres informes, avant que la peinture & la sculpture eussent été inventées : qu'ils rendoient des honneurs divins à des pierres brutes, à des troncs, à des planches, à des colonnes, à des lances, à des épées, à des sceptres, qui étoient des symboles de leurs fausses Divinitez, comme Arnobe & saint Clement d'Alexandrie l'ont remarqué. Les tableaux de Confucius & des Ancêtres ne sont donc pas moins des Idoles, qu'y qu'on n'y voye aucune figure humaine, puisque les Chinois leur rendent des honneurs divins. Vous cherchez des allegories, & des metaphores pour expliquer les ceremonies de Confucius & des autres Morts, & pour leur donner un sens tolerable. Mais outre que les Chinois n'ont jamais pensé à ces sens allegoriques ou metaphoriques ; de semblables explications que Varron & d'autres sçavans donnoient aux ceremonies du Paganisme,

*Arnob lib. 6.
S. Clemens
Alexand.
Admonit. ad
Gentes.*

les rendoient-elles innocentes, les pouvoient-elles exempter d'Idolâtrie ou de superstition ? Enfin quand les sçavans entendraient quelques-unes de ces ceremonies dans un sens metaphorique ou allegorique, le peuple est-il capable de ce discernement ? Vous tombez d'accord, mon R. Pere, que ce culte, ces ceremonies ont un appareil, une solemnité capable de scandaliser les foibles.

*Lettre du P.
le Comte, p.
76.*

N'est ce pas assez pour les condamner, quand il n'y auroit que cette seule raison ? Les Apôtres en ont-il eu d'autres pour condamner & pour défendre l'usage des viandes immolées aux Idoles ? Prenez bien garde, dit saint Paul, que vous ne donniez sujet de scandale aux foibles. Car si quelqu'un qui aura la conscience tendre, voit un de ceux qui sont infirmes manger dans un lieu dédié aux Idoles, ne sera-t-il pas invité par cet exemple à manger des mêmes viandes qui auront été offertes aux Idoles ? Et ainsi vous ferez perir par votre science votre Frere encore foible, pour qui Jesus-Christ est mort. Or en pechant de la sorte contre vos freres, & en blessant leur conscience qui est foible, vous offensez Jesus-Christ. C'est pourquoy si mon Frere se scandalise à cause de la viande que

1. Cor. 8.

je prens, je m'abstiendray plutôt de chair toute ma vie, que de donner sujet à mon Frere de se scandaliser.

23. Vos Missionnaires, mon R. Pere, ont causé un grand scandale à l'Eglise naissante de la Chine, en faisant écrire ces paroles *Kin tien, adorez le ciel*, en lettre d'or dans un magnifique cartouche, & l'exposant dans votre Eglise de *Pekin* : & votre Compagnie scandalise toute l'Europe en soutenant & voulant justifier cet usage. *King-tien*, dites vous, selon le vray sens des caracteres, signifie, *reverez le Seigneur du ciel*. Permettez-moy de vous dire, que cela n'est pas vray. *Tien*, selon la pensée & l'usage des sçavans de la Chine, (qui sont la plupart Athées ou demi-Athées, comme vous en tombez d'accord) selon tous les dictionnaires Chinois, selon les livres Classiques, & selon l'usage du peuple, signifie *le ciel materiel*. Mr. Aleonissa Evêque de Berite dans sa réponse aux demandes de Monseigneur le Cardinal Casanatte, témoigne que ces paroles, *Kin-tien*, signifient selon leur propre sens, *adorez le Ciel*. Il assure que l'Empereur qui regne aujourd'huy à la Chine, est Athée avec les Athées, & Ido-

*Lettre du P.
Le Comte,
p. 101.*

*Voyez l'Apo-
logie des Do-
minic. ch. 6.*

*Risposta di
Mons. Aleo-
nissa nel 2.
giugno n. 22.
& 23.*

lâtres avec les Idolâtres : qu'il est cependant plus Athée qu'autre chose, comme il paroît par les livres qu'il a mis au jour. Comment donc pouvez-vous soutenir que ces paroles, Kin tien, selon la pensée de l'Empereur, & selon le vray sens des caractères, signifient : Reverrez le Seigneur du Ciel ? Cela n'est pas plus raisonnable ; que si vous souteniez que le Roy Jupiter fils de Saturne, qui sacrifia le premier au ciel sur le Mont Olympe, & luy donna le nom d'*Uranus* son ayeul, n'entendoit autre chose par ce nom que le Seigneur du Ciel : & qu'ainsi toutes les ceremonies que les Gentils Grecs & Romains pratiquoient pour honorer le ciel, étoient innocentes dans leur origine & dans leur premiere institution. Ne seroit-ce pas favoriser l'Idolâtrie que de parler de la sorte ? Comme donc saint Augustin dit que quelque ingénieux & sçavant que fût Varron, il n'a pû donner de sages explications aux fables extravagantes des Poëtes : ne trouvez pas mauvais si je vous dis, que quelque esprit & quelque facilité que vous ayez à écrire d'une maniere capable d'imposer, vous ne direz jamais rien de raisonnable pour justifier

Lactantius
lib. 1. c. 15.
In eo Monte
(inquit) *Jupiter aram*
creat celo, pri-
musque in ea
sacrificavit...
De sui avi no-
mine celo no-
men indidit.

*S. August. lib.
7. de Civit.
Dei. c. 19.*

les ceremonies Chinoises, & pour défendre le sentiment & la pratique de vos Missionnaires. *Sed quid faciant homines qui cum res stultas interpretantur, non inveniunt quid sapienter dicatur?*

*Voyez l'Apo-
logie des Do-
minic. ch. 10.
p. 139. & seq.
p. 161. ch. 14.
ch. 22. ch. 23.
ch. 38.*

24. Je ne veux point perdre le tems, ni fatiguer le public, en refutant encore plusieurs faussetez que vous avancez & que vous repetez de nouveau après vos Peres Tellier & le Gobien. 1. Que les plus sçavans Dominicains se sont joints à vous contre leurs propres freres. 2. Que deux de leurs Provinciaux, après avoir fait examiner ces questions, ont ordonné à tous leurs sujets de se conformer à vos usages. 3. Que les Evêques de Manille & de Zebut se repentirent d'avoir écrit au Pape Urbain huitième contre les pratiques de vos Missionnaires, & qu'ils se retractèrent par une seconde Lettre beaucoup plus forte & plus édifiante que la premiere. 4. Que Gregoire Lopez Evêque & Vicaire Apostolique dans la Chine, a plusieurs fois écrit pour défendre vos opinions, & qu'il en est en quelque sorte le Martyr. 5. Que Jean de Paz Docteur celebre de l'Ordre de saint Dominique a soutenu vos sentimens. Vous n'en parlez pas dans votre Let

tre, mais vôtre Pere Dez, que je ne
veux point separer de vous, le repete
encore dans sa lettre Latine à un hom-
me de qualité. 6. Que le Decret de
la Congregation du saint Office en mil
six cens cinquante-six est un jugement
contradictoire. On a reduit en poussie-
re toutes ces objections, on a refuté
solidement toutes ces faussetez dans
l'Apologie des Dominicains Mission-
naires de la Chine, & dans les pieces
qui composent le corps du livre qui a
pour titre, *Historia cultus Sinensium*.
Vous dissimulez tout ce qu'on a repondu
aux chetives objections de vos Ecrivains,
particulierement à tout ce que vôtre
Pere Dez a écrit à Rome, & à ce qu'il
promet de donner au public dans un
juste Traité ou une Apologie du Decret
d'Alexandre VII. que personne ne com-
bat, pour soutenir la méchante cause
de vôtre Compagnie. Si vous avez quel-
que chose de raisonnable à repliquer aux
écrits que Monsieur Charmot a presentez
à la sacrée Congregation de Nosseigneurs
les Cardinaux, & à l'Apologie des Do-
minicains, on verra si l'on pourra sa-
tisfaire le public, & s'il sera necessaire
d'écrire encore sur cette matiere.

25. Cependant, Mon R. Pere, je

*Historia cul-
tus Sinensium,*
p. 1. sect. 1.
Art. 3. Art.
7. & 8. &
alibi passim.

Lettre du P.
le Comte, p.
100.

ne puis passer certains articles de votre Lettre au sujet du Pere de Moralés Dominicain, & du Decret obtenu par vôtre Pere Martini en 1656. Vous insinuez que le Pere de Moralés ne sçavoit ni la langue ni les caracteres du pais, quand il commença à combattre les opinions & les pratiques de vos Missionnaires de la Chine, parce qu'il n'y avoit que trois ou quatre ans qu'il y étoit arrivé. Vous vous trompez. Ce zélé Missionnaire sçavoit la langue & les caracteres Chinois avant que d'arriver à la Chine. Il en avoit fait une étude particuliere à Manille; il s'étoit perfectionné depuis son arrivée dans la connoissance qu'il en avoit. Il avoit lû avec application les livres Chinois. Il avoit eu des conferences avec les Sçavans du pais, avec les nouveaux Chrétiens, avec vos Missionnaires. Il jugea des ceremonies Chinoises & de la pratique de vos Freres par les regles de la bonne & veritable Theologie qu'il possédoit parfaitement : & il eut raison de compter pour rien le plus grand nombre de vos Missionnaires, puisque l'Esprit de Dieu défend de suivre la multitude quand on est certain qu'elle s'écarte de la verité, en matie-

te de Religion, & de Justice; de Foy,
& de Morale. *Non sequeris turbam ad
faciendum malum: nec in judicio pluri-
morum acquiesces sententia, ne à vero
devies.*

Exodi 23. 2.

II. Vous insinuez que le Pere J. B. de
Moralés se declara contre les opinions
& le pratiques de vos Missionnaires
au sujet des ceremonies & des usages
de la Chine, parce qu'il n'estoit pas
content des Jesuites Portugais. Car les
Dominicains Espagnols, dites-vous, ne
sont pas toujours disposez à s'en accom-
moder. C'est pourquoy il se fit d'abord un
scrupule de marcher sur leurs traces. Je
ne puis me dispenser de vous dire, mon
R. Pere, qu'il n'est pas vray que ce fut
un mécontentement, ou une antipathie
contre les Jesuites Portugais qui empê-
cha le Pere de Moralés de marcher sur
leurs traces. Il s'en faut bien que les
Dominicains Espagnols ayent eu avec
eux des démelez aussi éclatans, & des
procez aussi scandaleux que vos Mission-
naires François. Vos querelles domesti-
ques ont retenti jusqu'aux Tribunaux
de Pekin, & vous avez donné sujet de
vous reprocher ce que saint Paul repro-
che aux Corinthiens: *Comment se trou-*

1. Cor. 6. 16

ve-t-il quelqu'un parmi vous, qui ayant

Galat. 2.

un différent avec son frere, ose l'appeller en jugement devant les méchans & les infidèles ? Si le Pere de Moralés s'est fait un scrupule de marcher sur les traces de vos Missionnaires, ce scrupule étoit bien fondé, parce qu'il vit qu'ils ne marchaient pas droit selon la verité de l'Evangile, & qu'ils permettoient à leurs Chrétiens de vivre comme les Gentils. Il leur résista en face, parce qu'ils estoient reprehensibles.

III. Vous dites que le Pere de Moralés s'imagina qu'après s'être embarqué quoique légèrement dans cette affaire, il n'y avoit pour luy d'autre parti à prendre que de pousser les choses à l'extrémité, & d'éclairer une bonne fois le monde, sur les desordres des Jésuites : Il vint donc à Rome, il presenta au Pape plusieurs propositions pour être qualifiées : mais il devoit, ce vous semble, à toutes ces questions en ajouter encore une plus nécessaire au repos de sa conscience, & demander à la Congregation s'il est permis à un Religieux, à un Prêtre, à un Missionnaire, d'imposer au Tribunal le plus auguste de l'Eglise, en accusant sans fondement ses freres de prévarication, de superstition, & d'idolâtrie.

Que vous estes éloquent, mon R. Pere, pour élever votre Compagnie, & pour blamer les Dominicains les plus venerables pour leur pieté, leur doctrine, & leurs travaux Apostoliques! Le Pere de Moralés ce sçavant & zélé Missionnaire ne fit le voyage de Rome qu'après avoir deliberé pendant huit ans sur cette importante affaire. Il ne pouvoit mieux faire que de s'adresser au saint Siege, qui est le premier & le souverain juge des Controverses qui naissent dans les Missions & dans toute l'Eglise, sur des dogmes de foy ou sur des points de Morale. Il est faux qu'il ait imposé à la sacrée Congregation & au souverain Pontife. La confirmation que la Congregation & le Pape Clement neuvième donnerent en mil six-cens soixante-neuf du Decret obtenu en mil six-cens quarante-cinq par le Pere de Moralés, fait voir qu'on ne peut dire sans calomnie qu'il ait imposé à cet auguste & sacré Tribunal. L'exposé simple, sincere, & modeste qu'il presenta, sans nommer & sans noter directement, ni indirectement les Jesuites, fait voir que vous dites mal à propos qu'il accusa sans fondement vos Missionnaires de prévarication, de su-

perstitution , & d'idolâtrie. Il est évident qu'il n'en vouloit ni à la nation , ni aux personnes , ni à l'institut , mais seulement aux erreurs. Il ne pouvoit les dissimuler sans trahir sa conscience & son Ministère , sans sacrifier la gloire de Jesus - Christ , les interets de son Eglise , & le salut des ames , à l'ombre d'une fausse paix , & à des respects humains , indignes d'un Predicateur de l'Evangile.

Lettre du P.
le Comte , p.
28,

IV. Vous ajoutez à la Satyre qu'il vous a plu faire de ce saint & sçavant Religieux , que *sa vie , son esprit , toute sa Theologie , furent trop courtes pour se déterminer sur les matieres les plus communes du Catechisme , & qu'il jugea à propos de faire une seconde fois le tour du Monde , pour demander à la sacrée Congregation si l'usure publique doit estre défendue aux Chrétiens , si l'on peut offrir de vrais sacrifices aux Idoles , s'il est permis de seindre sa Religion , &c. Voilà ce que c'est , dites-vous , d'avoir une conscience trop delicate. Un savant scrupuleux a souvent plus de peine à se déterminer qu'un ignorant de bon sens.*

On auroit tort , mon R. Pere , de dire qu'une conscience trop delicate fait embrasser aux Jesuites vos Confreres

des partis qu'ils ne devoient pas prendre pour leur honneur, aussi bien que pour l'édification & le repos de l'Eglise. La probabilité d'un côté, la doctrine du péché Philosophique de l'autre, & la pensée dont ils sont prévenus, que quand ils auroient moins de science, ils l'emporteroient sur tous les autres par l'excellence de leur *bon sens*, fait qu'ils *n'ont pas de peine à se déterminer*, ni sur les Dogmes, ni sur la Morale: & ce sont-là trois grands remedes pour les empêcher d'estre scrupuleux. Que cela soit dit en passant. Ce qui obligea le Pere de Morales à demander à la sacrée Congregation & au souverain Pontife la decision de dix-sept questions qu'il leur proposa, ne fut pas qu'il eût peine à se déterminer sur ces points; mais il en usa de la sorte, parce qu'il jugea prudemment qu'il n'y avoit que l'autorité du plus saint & du premier Siege de l'Eglise, qui pût redresser vos Millionnaires, & leur faire abandonner les opinions erronées, & les pratiques dangereuses dans lesquelles ils s'estoient malheureusement engagez, & dans lesquelles ils entraînoient leurs Neophytes.

Il n'est pas necessaire de chercher

loin de nous des exemples pour faire entendre au public ce que je dis ; nous en avons de familiers devant nos yeux. Des Ecclesiastiques sçavans & zelez pour la pureté de la Morale Chrétienne, pour le bien de l'Eglise, & pour le repos de l'Etat, demandent aux Evêques & au saint Siege la qualification des propositions que vos Professeurs de Pont-à-mousson & de Liege ont enseignées dans vos Ecoles, & soutenues publiquement dans leurs Theses au sujet de l'homicide. Celuy qui diroit que ces zelez delateurs ont peine à se déterminer sur les matieres les plus communes du Catechisme, & qu'ils se donnent de grands mouvemens pour faire declarer à l'Eglise que le V. commandement de Dieu (*Vous ne tuerez point*) oblige en conscience : celuy, dis-je, qui parleroit ainsi se rendroit ridicule. Car il est évident qu'on n'a point deféré au Tribunal des Evêques ou du saint Siege la doctrine erronnée, scandaleuse, seditieuse & cruelle de ces Ecrits & de ces Theses, parce qu'on avoit de la peine à se déterminer sur les propositions que vos Peres y soutiennent, mais parce qu'on a jugé que l'autorité de l'Eglise estoit necessaire pour

pour arrêter le cours de ces monstrueuses opinions, & pour pourvoir à la seureté publique. Vous sçavez ce que je pourrois ajoûter : mais comme je n'ay pas dessein de vous chagriner, je ne veux pas entrer dans un plus grand détail sur ce sujet. La même raison me fait passer sous silence ce que je pourrois dire du grand nombre de propositions de la Morale corrompue de vos Peres, que Messieurs les Curez de Bezançon ont deferées depuis peu à l'Eglise. Un seul exemple suffit pour la défense du Pere Jean-Baptiste de Moralés.

26. On a lieu de s'étonner, mon R.
Pere, qu'ayant donné dans votre Lettre à Monseigneur le Duc du Maine un Extrait des dix-sept questions que le Pere Jean-Baptiste de Moralés presenta au souverain Pontife, vous n'ayez pas joint le Decret de la sacrée Congregation & du Pape Innocent X. du 12. de Septembre mil six-cens quarante-cinq, comme vous avez joint celui d'Alexandre VII. à l'Exposé de vôtre Pere Martini. Pourquoi supprimez-vous le premier ? C'est qu'il condamne vos opinions & vos pratiques, & que vos Missionnaires n'ont jamais

*Lettre du P.
le Com. p.
122. 29. sur-
vante.*

Lettre du P.
le Comte, p.
146.

voulu s'y soumettre. Pourquoi rap-
portez-vous le second ? C'est que vous
prétendez qu'il leur est favorable. Vous
tombez toutefois d'accord que *le pre-
mier Decret n'a pas esté absolument revo-
qué par le second.* Vous faites bien de l'a-
vouer, puisque le troisiéme, c'est-à-
dire celui de Clement neuviéme en
mil six-cens soixante-neuf, a déclaré
que le premier subsistoit toujours dans
toute sa force, & que celui d'Alexan-
dre VII. en mil six-cens cinquante-six ne
luy avoit donné aucune atteinte. Vous
ajoutez après vos Peres Tellier & le Go-
bien, que le Decret d'Alexandre VII.
estoit contradictoire. On a refuté cette
imagination dans l'Apologie des Domi-
nicains d'une maniere si forte, qu'elle
vous a fait sentir sans doute, que vous ne
deviez pas vous être engagé à la soutenir.
C'est pourquoy vous avez adouci cette
expression trois pages plus bas, disant
que ce Decret estoit *du moins en appa-
rence contradictoire.*

Apologie
des Domin.
hap. 14.

Lettre du P.
Le Comte, p.
149.

C'est à tort que vous accusez les Vi-
caires Apostoliques, les Missionnai-
res François du Clergé seculier, & des
Ordres de saint Dominique & de saint
François de n'y avoir pas obéi. Ils
y ont obéi en ce qui regardoit les ce-

remonies qui ne passoient point les bornes du culte civil, & qui n'étoient infectées d'aucune superstition. C'est tout ce que la Sacrée Congregation a désiré. Ils ont gardé la paix avec vos Missionnaires. Ils n'ont point fait de peine à vos Chrétiens sur les usages qui se pouvoient tolerer en vertu de ce Decret. Ils n'ont pû ni dû tolerer ceux qui sont expressément condamnez par celui d'Innocent X. Ils pouvoient cependant suspendre ou différer l'exécution de celui d'Alexandre VII. jusqu'à ce que le saint Siege eût esté mieux informé, puisqu'ils étoient certains que votre Pere Martini l'avoit obtenu par surprise, & sur un faux exposé. Ils ont fait de très-humbles Remonstrances au saint Siege, qui examine depuis long-temps la verité des faits, & qui est prêt à prononcer. Ils ne vous ont point condamnez, ils ne se sont point separez de votre communion; ils se sont contentez d'instruire & de conduire selon les regles les plus certaines & les plus sûres, & selon les maximes qu'ils ont jugé les plus conformes à la parole de Dieu, les ames dont la Divine Providence & le saint Siege Apostolique leur a confié le soin.

S. Cyprian.
Epist. ad
Fabaid.

Ils peuvent dire avec Saint Cyprien : *vatur à nobis patienter & firmiter charitas animi, collegii honor, vinculum fidei, & concordia Sacerdotii.* Vous ne pouvez donc leur faire aucun reproche raisonnable sur ce sujet.

27. Ceux que vous faites à Monsieur Maigrot Evêque de Conon & Vicaire Apostolique de la Province de Fokien, sont tout-à-fait injustes. Il est faux qu'il ait entrepris de reformer le Decret d'Alexandre VII. comme vôtre Pere Dez a la temerité de luy reprocher dans sa lettre Latine à un homme de qualité. La Lettre de ce Prelat à nôtre saint Pere le Pape, & l'Exposé des raisons qu'il a eu de donner un Mandement provisionel & de le publier par toutes les Eglises de sa province, justifient assez la sagesse de sa conduite, & son profond respect pour le saint Siege : & l'on en est bien persuadé à Rome, où l'on ne fait pas plus d'attention aux calomnies que les Ecrivains, les Procureurs ou les Agens de vôtre Compagnie répandent contre luy, que saint Corneille Pape & Martyr en fit à celles de Novat, de Fortunat, de Felicissime, & des autres Prêtres schismatiques de Carthage, contre saint Cyprien leur Evêque.

pt 102.
Voyez l'Apo-
logie des Do-
minic. ch.
28. & sui-
vans.
Histor. cultus
Sinenfium, à
pag. 339. ad
pag. 437.
S. Cyprian.
Epist. 49.

Lettre du P.
Le Comte, p.
1664.

Il est faux que Monsieur Maigrot ait *permis* aux Chrétiens de son Vicariat *le culte public* de Confucius & des Morts, ou qu'il l'ait *souffert* durant plus de neuf ans d'une tolerance d'approbation, à ceux que les Jesuites conduisent. Il a souffert en gemissant, des desordres qu'il ne pouvoit empêcher. Comme nous prétendions avoir raison, il a voulu examiner à fond tout ce que vous alleguiez pour donner quelque couleur à vos opinions & à vôtre pratique. Il n'a rien fait avec précipitation; il a attendu long-temps avec bonté, avec douceur, avec patience; il a ménagé vôtre honneur dans son Mandement avec une charité paternelle. Il sçavoit ce que les Dominicains pensoient sur cette matiere: & la longue & meure deliberation qu'il a prise pour trouver un remede convenable au mal qu'il avoit desaprouvé aussi-tôt qu'il le connut, fait voir qu'il n'a pas agi par l'inspiration des Dominicains, mais par les lumieres de sa propre science, & encore plus par celles que le Pere des lumieres a répandues dans son esprit, & qu'il a obtenues par ses saints sacrifices & par sa perseverance dans la priere. Les Religieux de saint Dominique sont bien

éloignez de se glorifier d'avoir *instruit* Monsieur Maigrot, & de recevoir ce que vous dites, qu'il est *en quelque maniere leur élève*. S'ils l'ont mieux reçu que les Jesuites Portugais, ils ont fait ce qu'ils devoient, la charité les y obligeoit, & ils n'ont pas fait tout ce qu'ils auroient voulu faire pour un si digne Ministre de Jesus-Christ. S'ils l'ont aidé à apprendre la langue, ils ont appris de luy des choses plus importantes dans les conversations qu'ils ont eu le bonheur d'avoir avec luy. De bons Theologiens des autres Nations peuvent encore apprendre quelque chose en s'entretenant avec un sçavant Docteur de Sorbonne, & ce Docteur devient peut-être plus habile par les conferences qu'il a avec eux. Les entretiens des gens doctes ne font qu'exciter leurs esprits à se tourner vers la premiere verité qui est le souverain Maître & le Seigneur des sciences, dont tous les sçavans sont les disciples & les élèves. Les Missionnaires de l'Ordre de saint Dominique ont servi Monsieur Maigrot comme leur frere dans les commencemens de son Apostolat; ils luy ont donné la main pour marque de la société que la

Galat. 2. 9. charité de Jesus-Christ, & l'unité du

S. August.
lib. de Ma-
gistro.

saint Ministère établissoit entre eux & luy : & depuis que le souverain Pontife l'a revêtu de la dignité de Vicaire Apostolique, ceux qui sont employez dans les Provinces de son Vicariat, l'ont honoré comme leur pere, ils luy ont obéi comme à leur Prelat. Les Jesuites auroient mieux fait de les imiter, que de se soulever contre luy, de faire un schisme dans sa province, & de se distinguer des ouvriers Evangeliques de tous les autres corps par une revolte scandaleuse contre le Mandement de leur Pasteur.

28. Il faut vous suivre, mon R. Pere, dans les Reflexions que vous faites à la fin de vôtre Lettre à son Altesse Serenissime. La premiere regarde les Jesuites. *Quand nôtre saint Pere, dites vous, changeroit à l'avenir quelque chose à leur pratique dans la Chine, le public ne peut sans injustice desapprouver la conduite qu'ils ont tenue jusqu'à present.*

C'est en vain que vous vous mettez en garde contre le jugement du public. On desapprouvera sans injustice la conduite de vos Missionnaires de la Chine, si l'Eglise la desapprouve. On l'excusera, si l'Eglise l'excuse. Si elle condamne seu-

lement les erreurs & les pratiques, sans parler des personnes & du corps qui les a soutenuës, & qui les défend encore; ceux que vous appelez vos Adversaires en seront ravis, & ils se feront toujours un devoir de charité d'excuser vos intentions. C'est tout ce qu'ils pourront faire. Car il y a six choses qui ne se peuvent excuser dans vôtre conduite. 1. Qu'en des questions qui regardent la religion, la pureté du culte de Dieu, la fuite de l'idolâtrie & de la superstition, & le salut des ames, vous ayez embrassé & soutenu une opinion qui n'est fondée que sur un vain phantôme de probabilité, & que vous ayez laissé le certain pour l'incertain dans une matiere si importante & si essentielle. 2. Que vous n'ayez pas voulu éviter & obliger vos Neophytes à éviter aussi toutes les apparences du mal, & tout ce qui peut scandaliser leurs freres. 3. Que vous n'ayez pas obéi au Decret d'Innocent X. qui condamna en 1645. les ceremonies de Confucius & des Ancestres defunts, ni à celui de Clement IX. qui le confirma en 1669. 4. Que vous vous soyiez soulevé contre le Mandement de Monsieur Maigrot Vicaire Apostolique, au lieu

lieu d'y obeir par provision , jusqu'à ce que le saint Siege eût porté un jugement peremptoire. 5. Que vous ayez employé la calomnie pour donner quelque couleur à vostre desobeissance , accusant temerairement ce saint prelat de Jansenisme , d'être ennemi des Religieux , & de manquer de respect & de soumission pour le saint Siege. 6. Que vous ayez imposé aux Princes , & que vous ayez surpris leur Religion , pour les engager à soutenir à Rome par l'autorité de leurs recommandations , la méchante cause que vous défendez. Voilà , mon R. Pere , ce que le public desapprouvera sans injustice.

29. La seconde reflexion que vous faites , regarde , dites vous , vos Adversaires , c'est-à-dire les Vicaires Apostoliques & les Millionnaires François du Clergé Seculier , & ceux des Ordres de saint Dominique & de saint François. Vous insinuez aux public par une figure de Rhetorique moins propre à faire connoître vostre éloquence , qu'à couvrir la malignité de vos accusations & de vos reproches , 1. Que la jalousie les a prevenus contre vos Peres , & qu'ils ont manqué de charité en deférant au saint Siege vos opinions

*Lettre du
P. Le Comte
p. 154. &
suivantes.*

» & vostre pratique. 2. Que ces Vicaï-
» res Apostoliques , ces Missionnaires ,
» & ces Ordres Religieux , particuliere-
» ment celui de saint Dominique , se
» sont joints aux ennemis que votre *meri-*
» *te éclatant* vous attire ; que ces ennemis
» les ont aidez de leurs biens , de leur
» credit , & de leur plume , & qu'ils sont
» devenus les instrumens de leur passion
» & de leur haine. 3. Que ces Vicaires
» Apostoliques , ces bons Prêtres , & ces
» Religieux , qui poursuivent la décision
» des controverses de la Chine par le saint
» Siege , prestent des armes aux Hereti-
» ques , qu'ils leur donnent leur confian-
» ce , & qu'ils se mettent avec eux en
» une espece de société pour attaquer les
» enfans & les ministres de la véritable
» Eglise. Qu'ils se servent de leur plume ,
» de leurs conseils , & de leur credit
» contre les Missionnaires de votre Com-
» pagnie. Enfin , qu'ils prennent en main
» le flambeau de l'heresie pour echauffer
» l'esprit de vos juges.

Vous devez faire encore , mon R.
Pere , une reflexion qui regarde votre
conscience & vostre honneur. C'est que
celuy qui avance & qui publie contre
ses freres des crimes aussi enormes que
ceux que vous imposez à des Evêques

& à des Vicaires Apostoliques, aux Missionnaires du Clergé Seculier & des Ordres de saint François & de saint Dominique, & qui ne sçauroit prouver ce qu'il avance, doit passer pour un calomniateur, & doit porter les peines des Canons & des Loix contre ces pestes de la société civile. Voilà, mon Pere, à quoy vous vous exposez. Mais quand vôtre credit & celui de vostre Compagnie vous assurera de l'impunité, ne devez-vous pas craindre les terribles jugemens de Dieu, qui ne laisse jamais les calomniateurs impunis? On sçait ce que la Morale corrompue de plusieurs de vos Casuistes vous permet en matiere de calomnie contre ceux que vous croyez vos ennemis, parce qu'ils le sont de l'erreur: mais on sçait aussi les regles de l'Evangile. Vos Adversaires tâchent de les pratiquer en priant Dieu qu'il vous éclaire: *Orate pro calumniantibus vos.* Si les Heretiques vous reprochent vôtre mauvaise doctrine sur les ceremonies de la Chine, sur les méchans principes de vostre Morale, & sur les pernicieuses consequences que vous en tirez: s'ils vous reprochent que vous corrompez la Religion & la Morale de Jesus-Christ

Ext. De
Calumniat.
& cod. lib.
9. Tit. 46.
Digest. 3.
Tit. 6.

jusques dans les Missions Orientales, c'est à vous de lever le scandale que vous leur donnez, & de suivre la saine doctrine. Les Docteurs qui emploient leurs talens à combattre & à refuter les opinions monstrueuses de vos Confreres, ne doivent pas pour cela se condamner à un lâche silence, ni abandonner la cause de la verité & de la Religion. Les ouvrages qu'ils opposent à vostre méchante doctrine, doivent édifier les protestans aussi-bien que les Catholiques, & leur faire avouer que l'Eglise Romaine & ses Docteurs combattent & condamnent les erreurs sans avoir aucun égard aux personnes qui les soutiennent, puisqu'ils leur font la guerre à ces erreurs, non-seulement quand elles sont defenduës par les Ecrivains des Communions étrangères, mais par ceux-mêmes qui ont le bonheur d'être domestiques du Seigneur. Ces Docteurs qui croient n'avoir à combattre que l'heresie & la Morale corrompuë, gemissent de ce que vous les engagez à de nouveaux combats, & que vous les contraignez d'écrire contre l'Idolatrie & la superstition, comme les Peres des premiers siècles.

Il faut enfin vous dire, mon R. Pere,

que le flambeau que Saint Dominique a mis entre les mains de ses enfans, & dont ils se servent heureusement par la grace de Dieu, pour dissiper les tenebres de l'erreur que le demon répand dans le monde par le ministère des faux Apôtres, ne peut être appelé sans une temerité & une calomnie punissable *le flambeau de l'heresie*. Vos juges, c'est-à-dire Nosseigneurs les Cardinaux, & nostre Saint Pere le Pape, ne se laissent échauffer que par le feu du Saint Esprit pour la condamnation de l'erreur, pour la défense de la verité, pour la conservation de la Religion, & du sacré deposit dont Jesus-Christ a confié la garde à son Eglise.

30. Il ne me reste plus qu'un point de vostre Lettre à examiner, mon R. Pere; c'est la troisième Reflexion que vous faites sur la conduite de vos Adversaires. *Ils demandent, dites-vous, avec empressement qu'on nous juge : mais sur quoy veulent-ils qu'on declare sim-* *Lettre du P.
le Com'e, p.
163.*

plement & absolument que Confucius & les ames des morts passent à la Chine pour des Idoles ? Comme c'est-là un point de fait, que nostre Saint Pere & les Eminentissimes Cardinaux ne peuvent jamais connoître ni par eux-mêmes,

ni par la lecture des livres qu'ils n'entendent pas ; il faut nécessairement pour prononcer avec leur Sagesse ordinaire , qu'ils s'en rapportent au témoignage des Missionnaires. Si les témoignages ne s'accordent pas , comme ils ne s'accordent pas en effet , la prudence veut qu'on suspende le jugement , à moins qu'on ne veuille s'arrêter au plus grand nombre ; que si on prend ce parti , c'est nous donner gain de cause.

Il est vray qu'on sollicite avec un louable empressement le jugement des controverses de la Chine : & vous devriez le solliciter vous-mêmes, si vous ne sentiez bien que vous avez pris un très-mauvais parti, & que vous soutenez une très-méchante cause. Si vous n'aviez point d'autre interest, ni d'autres vœux que la gloire de Dieu, le bien de l'Eglise, le salut des ames, & la paix des Missions, vous n'éviteriez pas le jugement : vous ne feriez pas tout vostre possible pour le faire retarder : vous n'employeriez pas de faux principes & des raisons frivoles pour persuader à vos partisans, que la sacrée Congregation & nostre saint Pere le Pape ne peuvent prononcer sur les ceremonies Chinoi-

ses. On vous répond, mon R. Pere, qu'ils peuvent prononcer independamment de ce point de fait, si *Confucius & les Ames des Morts passent à la Chine pour des Idoles*. Ce n'est pas de quoy il s'agit. Ce n'est pas à vous à prescrire des regles de prudence au souverain Juge des controverses. Ce n'est pas à vous de dire, qu'il faut partager le differend. La verité consiste dans l'indivisible, elle ne peut souffrir de partage. Il n'y a que les adulteres qui la corrompent, qui demandent à la partager. *Adulterantes verbum Dei*. Les faits dont l'examen devoit être comme un préliminaire à la decision des questions de droit, ont été suffisamment éclaircis & prouvez. Le témoignage irreprochable de Monseigneur de Leonissa Evêque de Berite & Vicaire Apostolique, joint aux autres preuves invincibles qu'on a produites à la sacrée Congregation, & à vos propres Ecrits, a mis les faits en une telle évidence, qu'il n'y a plus de lieu d'en douter. C'est en vain que vous faites tous vos efforts pour prévenir le public contre le jugement que le saint Siege portera peut-être bientôt, en avançant hardiment que les Eminentissimes Cardinaux & le Pape ne peuvent con-

Lettre du P.
le Comte, p.
169.

noître la verité des faits, s'ils ne s'en rapportent au plus grand nombre des Missionnaires, c'est-à-dire, à ceux de votre Compagnie, qui sont favorables au culte de Confucius & des Morts. Est-ce la regle des jugemens Ecclesiastiques ou civils, de s'arrêter au témoignage des parties, quand leur nombre seroit plus grand? Quand il a été question de la condamnation des cinq Propositions attribuées à Jansenius Evêque d'Ypres, & justement condamnées dans leur sens naturel par les Constitutions des souverains Pontifes Innocent X. & Alexandre VII. avez-vous crû que le saint Siege dût s'arrêter au témoignage des Theologiens qui soutenoient que ces Propositions n'étoient point dans le livre de cet Evêque intitulé *Augustinus*; ou au moins qu'elles n'y étoient pas dans le sens heretique, selon lequel l'Eglise les a condamnées? C'est un fait, sur lequel vous prétendiez qu'on ne les devoit pas croire, parce qu'ils s'étoient declarez defenseurs du Livre qui étoit accusé d'heresie, quoy qu'ils la condamnaient cette heresie dans quelque endroit qu'elle se rencontrât. Il s'agit maintenant du culte de la Chine, des ceremonies de Con-

fucius & des Morts. Ces controverses renferment deux questions, une de fait, l'autre de droit. Vous avez pris le parti de ces ceremonies, que les Vicaires Apostoliques & les Missionnaires du Clergé Seculier de France, & des Ordres de saint François & de saint Dominique ont accusées de superstition & d'Idolâtrie; vous les défendez devant le saint Siege: & vous prétendez que Nosseigneurs les Cardinaux & nôtre saint Pere le Pape doivent s'arrêter sur cela à vôtre témoignage. Cette pretention est-elle raisonnable? Vous vous êtes revoltez à la Chine contre un Vicaire Apostolique; vous avez fait une espece de schisme dans cette Eglise, refusant d'obéir au Mandement qu'il avoit donné par provision en attendant le jugement du saint Siege: & vous prétendez que les Cardinaux & le Pape n'agiront pas prudemment s'ils ne suspendent la decision de cette affaire, à moins qu'ils ne veuillent s'arrêter au témoignage de vos Missionnaires, qui sont en plus grand nombre que les autres? Je laisse à penser à toutes les personnes de bons sens, si cette pretention est raisonnable.

31. Vôtre Pere Dez insinue dans sa

Lettre Latine à un homme de qualité, que la S. Congregation & nôtre saint Pere le Pape, ne peuvent en conscience condamner les Ceremonies Chinoises de Confucius & des Morts, ni les défendre aux nouveaux Chrétiens, sans violer le commandement de Jesus-Christ, qui dit à ses Apôtres : *Allez par tout le monde, prêchez l'Evangile à toutes les creatures.* Ce Pere établit trois principes d'où cette consequence suit naturellement, & l'on voit bien qu'il y veut conduire ses lecteurs.

Marc ult.

*Epist. ad No-
bilem Vi-
rum. p. 35. &
44.*

Le premier est, que non-seulement les Missionnaires, mais l'Eglise & le Pape, sont obligez de prêcher ou de faire prêcher l'Evangile aux Gentils, de maniere qu'ils ne mettent aucun obstacle à la propagation de la Foy.

Le second, qu'on ne peut défendre à la Chine les Ceremonies de Confucius & des Ancestres sans fermer la porte du salut & de la foy à un nombre infini de personnes.

Le troisiéme, que le zele de ceux qui ne reçoivent point au batême un nombre infini de Chinois pour une cause aussi legere, & une raison aussi mal fondée, qu'est la pratique des ceremonies de Confucius & des Morts, est un zele imprudent & cruel.

Monſieur Maigrot Evêque de Conon, Monſieur de Lionne Evêque de Roſalie, & tous les Evêques & Vicaires Apoſtoliques François qui gouvernent les Eglises de la Chine, tous les Miſſionnaires du Clergé ſeculier, & des autres Ordres Religieux, tous ceux qui travaillent dans cette vigne du Seigneur, excepté les PP. Jeſuites, ſont des gens dont le zele eſt imprudent & cruel, s'il en faut croire le P. Dez, parce qu'ils reſuſent le batême aux Gentils qui ne veulent pas renoncer aux ceremonies de Confucius & des Anceſtres. Nos Seigneurs les Cardinaux, & nôtre ſaint Pere le Pape, tout revêtu qu'il eſt de l'autorité de Jeſus-Chriſt, ne ſeront pas à couvert de la censure temeraire & injurieuſe de ce Jeſuite, s'ils condamnent ces deteſtables ceremonies.

Le même Pere Dez établit encore un autre principe, qui tend au renverſement de toute la Morale Evangeliſque, pour faire voir que le ſaint Siege doit tolerer en la Chine les ceremonies de Confucius & des Morts: *Il ne faut point*, dit-il, *inquieter les Chrétiens de la Chine, quand ils pratiquent certaines choſes, dont on diſpute ſi elles ſont mauvaiſes en elles-mêmes & ſelon leur nature;*

Epist. ad Nobilem virum.
p. 44. & 45.

pourvu qu'il soit probable qu'elles sont innocentes. Or l'opinion des Jesuites de la Chine & de l'Europe sur les ceremonies de Confucius & des Ancestres, n'est pas seulement probable, mais elle est évidemment plus probable que l'opinion contraire, non seulement d'une probabilité intrinseque, mais extrinseque : elle est même plus seure, & peut-être uniquement seure. L'opinion de leurs Adversaires qui soutiennent que ces ceremonies sont superstitieuses & intolerables, les expose à un tres-grand peril de pecher grievement contre la Loy de Dieu, naturelle & positive. Nous verrons quel jugement le saint Siege fera de ces propositions de votre Confrere.

32. Je ne dois pas dissimuler qu'il promet au commencement de sa Lettre, que si nôtre saint Pere le Pape juge à propos, après avoir exactement examiné cette affaire, de décider que les ceremonies que vôtre Compagnie prétend estre permises par le Decret d'Alexandre VII. doivent estre défenduës desormais, comme infectées d'Idolâtrie ou de superstition, les Jesuites d'Europe protestent publiquement, & ils peuvent même le promettre pour leurs Confreres de la Chine, qu'ils obeiront sans aucune tergiversation, li-